

La Tribune

LE MAGAZINE DU CIPB

N°02 ■ NOVEMBRE 2016

DOSSIER SPECIAL

EDUCATION ET FORMATION AU BENIN

**A LA RECHERCHE DE NOUVELLES
APPROCHES POUR UN SYSTÈME
ÉDUCATIF PERFORMANT**



**MTN-BÉNIN précurseur de la
Révolution Numérique**



LA TAXE PROFESSIONNELLE SYNTHÉTIQUE

Une réforme indispensable

SOMMAIRE

CIPB



- 02 **SOMMAIRE**
- 03 **EDITO**
- 05 **FOCUS**
- 05 UATM/ GASA-FORMATION
- 07 Les activités du CIPB de 2015 à Octobre 2016
- 15 **INVESTIR AU BENIN**
- 15 Dialogue Public Privé
- 17 Faut-il taxer ou pas le Kpayo ?
- 20 Le statut de l'entrepreneur : Un atout pour l'amélioration du climat des affaires
- 21 **Les Télécoms** : MTN-Bénin précurseur de la révolution Numérique
- 24 **Les transports** : Suppression des postes de contrôle sur les corridors : Quelle est la situation au Bénin ?
- 26 **Environnement sous Régional** : Impact de la dévaluation du Naira sur l'économie
- 29 **FISCALITE**
- 29 La Taxe Professionnelle Synthétique : une réforme indispensable
- 31 **DOSSIER SPECIAL**
- 31 Education et Formation au Bénin : A la recherche de nouvelles approches pour un système éducatif performant
- 43 **CULTURE ET DEVELOPPEMENT**
- 43 La transformation des déchets domestiques en produits utilisables pour lutter contre la dégradation de l'environnement ou pour l'enrichissement des sols agricoles.
- 45 **Exemple étranger** :
- 45 La performance du système éducatif cubain d'alphabétisation des adultes : La méthode « Yo, Si Puedo » (Moi, Oui, je peux).

Ce numéro aborde les problèmes de l'heure dans une société en pleine mutation. Problèmes structurels et conjoncturels se rencontrent et renvoient à la réflexion. Entre la dévaluation du Naira, son impact sur notre économie, les contre coups que doivent impérativement gérer les acteurs de notre économie, le Changement politique qui vient de s'opérer et les défis de l'heure ; climatiques, de développements et d'éducation, les sujets sont nombreux et intéressants à maints égards. C'est ce que nous allons essayer d'aborder de notre lucarne en espérant susciter votre intérêt.

Lorsque le 16 Juin dernier, Abuja céda, après une résistance de plusieurs mois, aux coups de boutoirs répétés que portait la chute du cours du pétrole à son économie, l'effet boule de neige n'a manifestement pas été anticipé par son petit voisin de l'Ouest avec qui il partage une très grande partie de ses frontières terrestres, environ 733 kilomètres. Aujourd'hui, ce sont des secteurs entiers de l'économie béninoise qui s'en trouvent sinistrés et appellent à la prise de mesures urgentes. Un survol de l'état de santé économique des capitaines de l'industrie béninoise concernés, nous édifie sur l'ampleur des dégâts et le risque encouru par notre économie. Cajaf Comon, la Brasserie la Béninoise, les cimentiers, les barons des véhicules d'occasion, le Port autonome de Cotonou, tout vit au ralenti en quête d'un nouveau souffle parce que le Nigéria est en récession et sa monnaie dévaluée. Comment sauver ce qui peut encore l'être et redynamiser notre économie ?

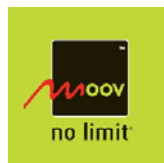
Une question dont la résolution incombe impérativement au tout nouveau régime de la Rupture de même que la relance du système éducatif béninois, qui a affiché des sommets de médiocrité lors des derniers résultats des examens de fin d'année. Echec structurel ou démission des élèves, on peut se le demander ? En attendant, nous abordons dans les lignes qui vont suivre un modèle d'enseignement qui lui, a bâti sa renommée sur sa qualité et son souci d'inclusion de la masse à tout âge. Le système d'enseignement Cubain, concept d'enseigne-



ROLAND RIBOUX,
Président du CIPB

ment inclusif efficace qui a été exporté de par le monde. UATM-Gasa Formation n'est pas en reste dans cette quête de Formation de qualité pour les jeunes générations, le focus de ce trimestre, nous entraîne dans l'univers de l'une des premières Ecoles d'enseignement supérieur au Bénin, les choix qu'elle offre et le type de formation. Il s'agit de méthodes et d'outils adaptés aux défis de notre temps, tout comme le secteur des télécoms, où le géant jaune, MTN, nous offre une immersion dans le monde de la technologie. Il s'agit ici de la 4 G, de téléconférence, d'internet, d'applications mobiles ... des termes qui nous ouvrent les portes du futur et laissent envisager les prochaines modifications de nos moyens de communication et aussi de nos rapports sociaux, Voici en quelques lignes les sujets que ce numéro vous propose. A découvrir d'autres sujets comme le traitement des déchets et le recyclage qu'on appelle communément "récupération" et le formidable potentiel qu'il représente... ■

Roland RIBOUX





L'aventure GASA Formation a commencé en 1992. L'école venait d'être créée avec deux filières et préparait les étudiants au BTS technologiques, notamment en Electronique et en Informatique. Deux (02) ans plus tard (199), les bons résultats au BTS vont établir la renommée de cet Etablissement d'enseignement supérieur, 80% de taux de réussite à cet examen. S'ensuit logiquement une augmentation du nombre d'étudiants puis de filières de formation.

05 ans après l'ouverture des portes de l'Etablissement, à l'époque dans des locaux de location, GASA FORMATION s'installe sur son propre site, à Gbégamey, un quartier au centre de la capitale économique, Cotonou. Nous sommes alors en 2003 et l'Etablissement connaît un tournant décisif dans son évolution. En effet, GASA-FORMATION adopte une structure d'université privée, et s'appelle désormais, Université Africaine de Technologie et de Management (UATM). A cette dénomination est ajouté le nom initial GASA-Formation pour rappeler la qualité de la formation, d'où l'appellation actuelle : UATM-GASA FORMATION.

UNE UNIVERSITÉ À PART ENTIÈRE

L'UATM-GASA FORMATION, compte à ce jour 0 facultés.

- La faculté des Sciences et Techniques dirigée par le **Professeur Agrégé Ayi Lucie**
- La faculté des Sciences Economiques et de Gestion dirigée par le **Professeur Bohi Bonaventure**
- La faculté des Sciences Juridiques dirigée par le **Docteur Kenneth Balogoun**.
- La faculté d'Agronomie dirigée par le **Docteur Gnacadja Léopold**.

La structure administrative de cet ensemble est

assurée par deux personnes dont les rôles sont bien distincts :

Le Président de l'Université : **le professeur AYI Théophile, Docteur en électronique**. Chargé des questions stratégiques de coopération, d'administration et de finances.

Le chargé des affaires académiques. **Le professeur Ahissou Hyacinthe, Agrégé de Biochimie**.

La structure de chaque faculté a un service de scolarité dirigé par un responsable. Un service des examens, complètement autonome pour les facultés et qui est dirigé par une équipe de deux personnes, elle-même sous un responsable.

UNE ENSEIGNE RECHERCHÉE ET UNE FORMATION ADAPTÉE

L'effectif de l'Université après avoir connu à sa création une évolution rapide, et un pic au milieu des années 2000, se stabilise autour de 2200 étudiants en 2016. Il faut dire que l'offre de formation dans le milieu de l'enseignement supérieur y est pour quelques choses. A ce jour on compte plus de 132 Enseignes d'établissements universitaires, ce qui de toute évidence constitue un facteur de dispersion considérable. D'autant que pour attirer les étudiants, certaines universités, n'hésitent pas à pratiquer des tarifs artificiels voire font du dumping. Alors qu'à la création de Gasa Formation, en 1992, on ne dénombrait que 3 établissements de formation supérieure Universitaire.

Malgré ce nombre pléthorique d'universités privées, UATM-GASA FORMATION continue d'être l'un des établissements d'enseignements supérieurs les plus courus. Cela se justifie par la qualité des cadres et techniciens qui y sont formés et de la renommée de l'Ecole, qui va au-delà des frontières du Bénin.

**UN CONCEPT DE FORMATION INNOVANT
ET AXÉ SUR LA MAÎTRISE DE LA
CONNAISSANCE**

La particularité de l'UATM GASA-FORMATION réside dans le concept de formation proposé par l'encadrement. Pour le professeur AYI THEOPHANE, aux fins d'accroître la qualité de la formation des apprenants, l'Université a adopté le concept d'Université industrie ou Université Entreprise. Un concept originaire d'Amérique du Nord qui consiste à offrir aux apprenants la possibilité de se mettre en situation réelle d'apprentissage en dehors des cours théoriques. A cet effet, plusieurs implantations de types industrielles ont été créées pour mettre à l'épreuve et valoriser les connaissances des Etudiants, ainsi on dénombre : Une structure industrielle à Ahozon, qui regroupe des unités d'huileries, de production de poussin d'un jour, de pâtes alimentaires (Spaghetti, Macaroni...) de préparation de provende, de boulangerie et de pâtisserie. Une grande ferme d'élevage de porcs, de poissons, de poulets et de lapins. A cela, il faut ajouter à AVAKPA, un vaste domaine de 250 hectares sur lequel se pratique différentes cultures. Ainsi qu'une société de commercialisation de produits.

Il faut noter que ces différentes unités, sont des démembrements de GASA-FORMATION SA (Groupe Ayi SA) et offrent un cadre expérimental unique aux étudiants. En toute logique un étudiant ayant



**Prof. Théophane AYI,
Fondateur de l'UATM/
GASA-FORMATION**

rigoureusement suivi le cursus proposé devrait être apte, à la fin de ses études, à entrer dans la vie professionnelle sans forcément passer par le stade d'acclimatation aux réalités professionnelles. L'Université offre par ailleurs, selon le corps de métier, une formation à la carte, permettant aux étudiants qui le souhaitent, dans un délai relativement court d'avoir accès à des formations techniques précises et pratiques.

DES ENSEIGNANTS DE QUALITÉ

Pour réaliser cette ambition, les responsables de l'Université ont mis la priorité sur la qualité des enseignants. Ils ne lésinent donc pas sur les moyens pour intéresser les meilleurs dans leur domaine respectif. Ainsi, le corps professoral se recrute à l'international et dans les meilleures Universités nationales ou sous régionales. Ceci dans l'optique de soutenir l'autre concept qui sous-tend l'Université : " les hommes compétents au service de la formation universitaire".

**UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ À UN COÛT
RAISONNABLE**

Le coût d'accès à la formation à l'Université Africaine de Technologie et de Management reste dans la moyenne raisonnable et privilégie les couches moyennes. Par année et selon la filière, un parent peut déboursier en moyenne entre 350 et 00 mille Francs par an pour la licence et un peu plus pour le Master. Les filières sont accréditées par le CAMES et bénéficient de la co-signature de l'Etat béninois, un gage de sécurité.

L'Université entretient de bonnes relations avec l'univers académique Béninois et international. Ce qui lui permet d'envoyer des enseignants à l'étrangers pour valoriser leur expertise.

A ce jour, on dénombre plus de 18 000 étudiants qui ont été formés et occupent des places de choix dans les secteurs d'activités au Bénin et à l'étranger. ■

GASA-FORMATION / SUPELEC BENIN, elle a été créée en 1992 par arrêté ministériel N°009/MEN-RS/CAB/DC/DAPS/SP du 23 janvier 1997

L'Université Africaine de Technologie et de Management (UATM) agréée Université Privée le 1er Février 2006 par l'Arrêté Ministériel N°-003/MESRS/CAB/DC/ SMG/ DPP/DESUP/SP.

Formations et diplômes

- UFR des Sciences Agronomiques préparant aux diplômes de Licence, de Master et d'Ingénieur en Agronomie;
- l'IPST (ancien GASA-FORMATION / SUPELEC BENIN) préparant aux examens de BTS;
- l'UFR des Sciences Juridiques et Politiques où se déroule la formation en Droit, Communication et Relations Internationales;
- l'UFR des Sciences Economiques et de Gestion qui abrite la licence professionnelle et le master en Administration et Gestion des Entreprises;
- l'UFR des Sciences et Techniques quant à elle assure la préparation aux diplômes de Licence Professionnelle et Master en Génie Electrique, génie informatique et en Biotechnologie.

Les activités du CIPB de 2015 à Octobre 2016

*F*idèle à son ambition de s'impliquer dans la vie économique du pays où sont installés ses membres, le Conseil des Investisseurs Privés au Bénin (CIPB) reste un lieu de réflexions, d'échanges, d'analyses et de propositions en vue d'améliorer et d'influer de façon concertée sur les orientations économiques, fiscales et sociales du Bénin. Une analyse rétrospective des activités du CIPB permet de voir que le Président du CIPB, son équipe technique et les différents groupes de travail sont une fois de plus très actifs. Identifions ci-dessous et parmi tant d'autres, leurs activités majeures.

De Janvier à décembre 2015

Janvier

Le CIPB s'est illustré en Janvier par :

- ❖ La Participation de M. Benoît DANDJINOÛ aux réunions organisées par la CCIB dans le cadre de l'évaluation des Etats Généraux du Secteur Privé tenus les 16,17 et 18/12/14 et du suivi des recommandations qui en sont issues.
- ❖ Une cérémonie de remise du PRIX CIPB-TOKOUDAGBA à l'entreprise COPHARBIOTEC, dirigée par M. Dominique d'ALMEIDA. Cette cérémonie a eu lieu au Novotel de Cotonou et a connu la participation des Membres du CIPB, des Partenaires Techniques et Financiers, des Membres du Corps diplomatique, des Représentants de l'Administration, des Personnalités de notre pays, etc.
- ❖ Une co-organisation entre le Groupe de Travail Fiscalité (GTF) et le Cabinet DELOITTE, d'une séance de vulgarisation de la loi de finances, gestion 2015.

Février

- ❖ Séance de travail du GTF avec M. Alain TAIEB, Administrateur du CIAN, Président du club des entreprises françaises en Afrique de la CCI Paris. Les échanges ont porté sur l'environnement des Affaires au Bénin.
- ❖ Participation du CIPB (MM. Serge PRINCE AGBODJAN et Abdel Aziz BETE) et d'une délégation du Groupe de Travail Fiscalité (GTF) aux travaux organisés par le MEFPD dans le cadre de l'élaboration du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) gestion 2016.

Mars

Le CIPB et ses groupes thématiques ont tenu et participé à des réunions et séances de travail dans le cadre de leurs missions respectives.

- ❖ M. Roland RIBOUX, Président du CIPB a tenu différentes rencontres avec des Missions du Groupe de la Banque Mondiale dans le cadre de la préparation du lancement du projet sur les politiques d'investissement dans l'espace CEDEAO.

- ❖ Le Groupe de Travail Justice (GTJ) a tenu avec les Représentants du Ministère de la Justice, la réunion préparatoire à la session du cadre de concertation entre le MJLDH et le Secteur Privé faisant suite à la Signature de l'Arrêté 2013 n°027/MJLDH/DC/SGM/SA du 08 avril 2014 portant cadre de concertation entre le Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme et le Secteur Privé (MJLDH). Une autre rencontre a eu lieu en Juillet 2016 pour présenter l'Arrêté et procéder à l'installation officielle de ce cadre de concertation entre autres.

- ❖ Participation de M. Serge PRINCE AGBODJAN, Conseiller Juridique au CIPB, à la séance de travail organisée par le Centre de Promotion des Investissements (CPI) dans le cadre de l'examen du rapport de la Commission nationale chargée de proposer des améliorations au Code des Investissements.

- ❖ Séance de Travail entre le Groupe de Travail Fiscalité et la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) au sujet de la mise en œuvre de la réforme relative au paiement des Impôts et Taxes par virement bancaire.

Avril

- ❖ M. Roland RIBOUX a été reçu en audience par le Chef de l'Etat, Son Excellence Dr Thomas Boni YAYI dans le cadre des activités générales du CIPB pour un meilleur dialogue Secteur Public/Secteur Privé.

Mai

- ❖ M. Serge PRINCE AGBODJAN a pris part à

la cérémonie officielle de lancement du Statut de l'Entrepreneur au Bénin, organisée par le Ministère Chargé de l'Evaluation des Politiques Publiques.

- ❖ M. Roland RIBOUX a pris part à la revue annuelle du Secteur Privé, édition 2015, organisé par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des PME.

- ❖ Séance de formation et de vulgarisation organisée par le Groupe de Travail Fiscalité à l'intention des Opérateurs Economiques, portant sur la loi de finances gestion 2015.

Juin

- ❖ M. Roland RIBOUX a pris part à la séance de travail organisée par la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID), dans le cadre de l'élaboration du plan pour la transformation industrielle de l'économie béninoise.

- ❖ Réunion du Bureau du Cadre de Concertation Secteur-Privé / Ministère de l'Economie et des Finances, dont l'ordre du jour a porté sur l'adoption du compte-rendu de la réunion du Bureau du cadre, tenue le 17 septembre 2014, les nouvelles dispositions, les perspectives et les Divers.

- ❖ MM. Serge PRINCE AGBODJAN et Benoit DANDJINOÛ ont pris part à l'atelier de renforcement des capacités des acteurs des filières anacarde et karité, des conducteurs et des syndicats de transporteurs au Bénin, organisé par l'Alliance Borderless Benin.

Juillet

- ❖ M. Roland RIBOUX a pris part au forum national sur le dialogue social, organisé par le Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée (HCGC), sous le haut patronage du Chef de l'Etat.

- ❖ M. Roland RIBOUX a conduit le Groupe de Travail Fiscalité, en sa qualité de Chef de file du GTF, à la réunion du Bureau du cadre de concertation Secteur Privé – Ministère de l'Economie et des Finances. Cette séance a été consacrée à la préparation de la prochaine rencontre du Cadre de Concertation.

- ❖ Une délégation du CIPB (composée de Messieurs Roland RIBOUX, Président, Gilles AHOUANMENOÛ, Secrétaire, Rizwan HAIDER, Trésorier, Tehua Kouakou KOSSONOÛ, DG ALINK TELECOM, accompagné par Hippolyte GBEZO, Alexis AÏTCHEOU de ETISALAT, Nicolas MARTIN et Michaël SOGLO de BIVAC) a eu une séance de travail avec une Mission de la

CNUCED. Le sujet de la rencontre a porté sur la perception globale des Membres sur le climat des investissements et des affaires, et le développement du secteur privé au Bénin.

- ❖ Une délégation du CIPB composée de M. Pascal PATINVOH, Coordinateur au CIPB, M. Serge PRINCE AGBODJAN, et M. Rodolphe ADANZOUNON, Directeur des Relations Extérieures de la SOBEBRA a pris part aux échanges sur les projets ou propositions de loi relatifs aux réformes économiques dont la Commission des Lois, de l'Administration et des Droits de l'Homme de l'Assemblée Nationale est saisie.

Août

- ❖ Une délégation du CIPB composée de MM. Roland RIBOUX, Pascal PATINVOH et Serge PRINCE AGBODJAN ont été reçus en audience par Mme Evelyne Da SILVA, Ministre de la Justice dans le cadre de la mise en place du cadre de concertation secteur public/secteur privé au sujet de la justice.

- ❖ Participation du CIPB et d'une délégation du Groupe de Travail Fiscalité à la séance d'échanges, organisée par le Ministère de l'Economie et des Finances sur les nouvelles mesures à intégrer au budget 2016 en faveur des industriels.

Septembre

- ❖ M. Roland RIBOUX a pris part, accompagné de Messieurs Serge PRINCE AGBODJAN, Pascal PATINVOH et Abdel Aziz BÈTE, à l'atelier de validation de l'étude intitulée « *La stratégie d'appui du CNP-BENIN à l'organisation et à la formalisation des entreprises du secteur informel au Bénin* », commanditée par le CNPB et réalisée par le Pr John IGUE.

- ❖ Tenue de la troisième réunion du Bureau du Cadre de concertation Ministère de l'Economie et des Finances – Secteur Privé (Groupe de Travail Fiscalité, conduit par M. Roland RIBOUX) avec pour ordre du jour : Adoption du compte rendu de la réunion du 08 juillet 2015 ; Amélioration de l'environnement des affaires ; Amélioration de la qualité des services offerts ; Renforcement du dialogue secteur public – secteur privé ; Questions diverses.

- ❖ Participation du CIPB (M. Serge PRINCE AGBODJAN) à la réception organisée par M. Todd Whatley, Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade des Etats-Unis au Bénin, à l'occasion de la signature du COMPACT II du MCC.

Octobre

❖ Le CIPB a organisé, en collaboration avec le CREDIJ et l'ANLC, un atelier de vulgarisation de la loi n° 2011-20 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin, au Novotel Orisha de Cotonou. Cet atelier dont la cérémonie d'ouverture a été co-présidée par M. Roland RIBOUX, Président du CIPB et le Directeur de Cabinet du Ministère de la Justice, a connu la présence de près d'une quatre vingtaine de participants provenant des structures organisatrices, de l'administration publique, du secteur privé, du corps judiciaire, des médias et de la société civile.

Novembre

❖ M. Roland RIBOUX a honoré de sa présence la cérémonie officielle de lancement des activités de la Banque Africaine pour l'Industrie et le Commerce (BAIC).

❖ Une délégation conjointe du CIPB et du GTF, conduite par M. Mouftaou SOUHOUIN, Représentant M. Roland RIBOUX, Président du CIPB et Chef de file du GTF, a pris part aux audiences publiques en commission ouverte aux

organisations et aux experts de la société civile sur le projet de budget général de l'Etat gestion 2016, à l'Assemblée Nationale.

Décembre

❖ Séance de travail entre le Groupe de Travail Fiscalité (GTF) et une Mission de suivi des programmes de l'Union Européenne au Bénin, au sujet du projet PARASEP, sous la supervision de l'Agence Française de Développement (AFD).

❖ M. Roland RIBOUX a pris part à la cérémonie officielle d'installation du Conseil National d'Orientation et de Suivi de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (CNOS/PSRSA), par le Ministre d'Etat, chargé de l'Enseignement secondaire représentant le Chef de l'Etat, Alassane Soumanou, en présence du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Rufin Orou Nan Nansounon, des Partenaires Techniques et Financiers et des acteurs du secteur.

❖ Participation du CIPB (M. Benoît DANDJINO) à la séance d'échange au sujet de l'installation du Cadre de Concertation intra Secteur Privé. ■



De Janvier à Octobre 2016

Janvier

Le mois de janvier s'est caractérisé par une réunion importante du Groupe de Travail Justice (GTJ) et des ateliers, session, réunion et séance de travail à laquelle a pris part M. Roland RIBOUX, président du CIPB :

- ❖ Réunion ordinaire du Groupe de Travail Justice (GTJ) dans la salle de conférence du dont l'ordre a porté entre autres sur :

- ✓ La présentation de la loi N°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin

- ✓ La présentation du livre «La Justice béninoise : Ma part de vérité»

- ❖ Participation de M. Roland RIBOUX à l'atelier de validation du rapport de l'étude intitulée «Evaluation des orientations économiques du Budget Général de l'Etat de 2007 à 2014», organisé par le Ministère de l'Economie et des Finances.

- ❖ Séance de travail M. Roland RIBOUX avec la Direction Générale des Affaires Economique au sujet des déversements frauduleux des huiles alimentaires au Bénin.

- ❖ Participation M. Roland RIBOUX à la première session des Membres du Cadre de Dialogue Intra Secteur Privé, organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.

Février

L'équipe du CIPB a participé à une rencontre avec le gouvernement et les opérateurs économiques, des séances de travail et à des cérémonies. On peut citer parmi d'autres:

- ❖ Participation du CIPB (M. Abdel Aziz BETE) à l'atelier de restitution et de validation de l'étude sur l'évaluation de l'IRPP, organisée par la Direction Générale des Impôts.

- ❖ Participation du CIPB (M. Pascal PATINVOH) et d'une délégation du Groupe de Travail Fiscalité (GTF) à une séance de travail organisée par le Ministère de l'Economie et des Finances, dans le cadre de l'élaboration du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), gestion 2017.

- ❖ Séance de travail entre M. Alain VANDEN-

BROUCKE, DG de BENIN EQUIPEMENTS et M. Roland RIBOUX

- ❖ Cérémonie officielle de lancement des activités des Groupes de Travail du Secteur Privé pour l'année 2016, organisée par le CIPB. Il s'agit notamment des Groupe de Travail Fiscalité (GTF), Groupe de Travail Justice (GTJ), Groupe de Travail Télécoms (GTT), Groupe de Travail Agriculture et Agro-Alimentaire (GTAAl). Cette cérémonie a connu la participation des Membres de ces différents Groupes de Travail, de la Directrice de l'Agence Française de Développement, des Représentants des PTF, des Représentants des différents Ministères concernés par ces secteurs, de l'Administration Publique et des divers ordres professionnels.

Mars

Les activités marquantes de ce mois sont :

- ❖ Participation de M. Roland RIBOUX à un déjeuner d'affaires avec une Mission de la DDC (Direction du Développement et de la Coopération Suisse) et de l'Agence Française de Développement (AFD).

- ❖ Participation du CIPB (Mme Nathalie SOS-SOU et M. Arnaud AWADE OBOSSOU) à la cérémonie de lancement du rapport 2015 de l'observatoire sur l'état de la justice au Bénin et la perception des justiciables, organisé par l'Observatoire de la Justice au Bénin (OJB).

- ❖ Participation du CIPB (M. Pascal PATINVOH) à la rencontre inaugurale du Comité Consultatif du Projet « Evaluation du Système National d'Intégrité (SNI) de la République du Bénin », organisée par Transparency International en partenariat avec la Délégation de l'Union Européenne.

- ❖ M. Serge PRINCE AGBODJAN a tenu une séance de travail avec M. Rafal LAPKWOSKI, Chef - Section «Gouvernance-Economie» de la Délégation de l'Union Européenne

Avril

- ❖ Réunion ordinaire du Groupe de Travail Justice (GTJ) dans la salle de conférence de la Délégation de l'Union Européenne. L'ordre du jour a porté entre autres sur un bref exposé de l'invité du jour : M. Ulrich TOGBONON, Ma-

gistrat et Président de la première chambre civile foncière et domaniale du Tribunal de Première Instance de Cotonou sur les innovations de la loi n°2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin ;

- ❖ Réunion ordinaire du Groupe de Travail Fiscalité (GTF) au siège du CIPB, dont l'ordre du jour présentait, parmi d'autres, deux points saillants : la lecture et l'appréciation de l'arrêté portant clarification des conditions de facturation et de retenue à la source de la TVA ; un débat sur les attentes urgentes du Secteur Privé en matière de fiscalité pour améliorer le climat des affaires au Bénin.

- ❖ Séance de travail entre le Bureau de Coordination du CIPB et les Experts du Projet PARASEP au sujet des Groupes de Travail Télécoms et Agriculture & Agro-Industrie.

- ❖ Participation de M. Roland RIBOUX à une séance de travail à l'Ambassade des Etats-Unis.

- ❖ Participation du CIPB (M. Serge PRINCE AGBODJAN) à l'atelier de réflexion sur les évaluations trimestrielles relatives aux procédures judiciaires, organisé par l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) au Palais des congrès de Cotonou.

Mai

- ❖ M. Roland RIBOUX, Président du Comité National Borderless et M. Benoit DANDJINOU, Chargé de Mission du Président ont pris part à la 5ème Conférence de l'Alliance BORDERLESS, sous le thème « Intégration Régionale à travers le développement du commerce et des transports ».

- ❖ Participation du CIPB (M. Pascal PATINVOH) à la session d'échanges organisée par la Mission de supervision du Projet d'Appui au Renforcement des Acteurs du Secteur Privé (PARASEP) avec les parties prenantes et les bénéficiaires dudit projet, à l'INFOSEC de Cotonou. Cette mission de supervision a été conduite par M. Bruno VINDEL, Chef de Projets à la division Institutions financières et Appui au Secteur Privé de l'Agence Française de Développement.

- ❖ Participation du CIPB (M. Pascal PATINVOH) à la rentrée solennelle des Jeunes Leaders du Bénin Edition 2016, organisée par la Fondation Friedrich Ebert.

- ❖ M. Roland RIBOUX a participé à un cocktail

d'échanges avec une mission de l'AFD-PRO-PARCO

Juin

- ❖ MM. Roland RIBOUX et Serge PRINCE AGBODJAN ont participé à une réunion du Groupe Technique Justice du Secteur Privé, organisée par le Ministère de la Justice avec un ordre du jour dont les points ont porté, entre autres, sur :

- ✓ Etat d'avancement du Programme National de Développement du Secteur de la Justice (PNDSJ) ;

- ✓ Présentation des priorités du Gouvernement pour le secteur ;

- ✓ Question de la lutte contre la corruption et l'impunité ;

- ❖ M. Roland RIBOUX a pris part à la rencontre périodique de concertation entre la BCEAO et les organisations patronales. Cette réunion a eu pour ordre du jour :

- ✓ Situation économique et financière récente de l'Union et du Bénin ;

- ✓ Points sur les projets et réformes en cours au niveau de la BCEAO ;

- ✓ Sujets proposés par le Patronat, notamment au titre des préoccupations avec le système bancaire ;

- ❖ Participation du CIPB (M. Pascal PATINVOH) à la 11ème réunion du Comité Technique de Gestion du projet ASPS (Amélioration de la qualité sanitaire et phytosanitaire des Produits), organisée par le Ministère de l'Agriculture en collaboration avec l'Agence Belge de Développement.

- ❖ M. Roland RIBOUX a tenu une rencontre avec une Mission de la Banque Mondiale venue évaluer les défis du nouveau gouvernement quant au redressement de la situation économique.

Juillet

Le mois de juillet a connu bon nombre d'activités de la part du CIPB.

- ❖ Participation du CIPB (M. Serge PRINCE AGBODJAN) à la cérémonie officielle d'installation des Membres de la Commission nationale chargée de l'étude des textes de l'OHADA, en qualité de Représentant du Secteur Privé au sein de ladite Commission.

- ❖ MM. Roland RIBOUX et Serge PRINCE AGBODJAN ont pris part à la Revue du secteur de la justice, édition 2016, organisée par le Ministère de la Justice.

❖ Participation du CIPB (M. Pascal PATINVOH) à la première session ordinaire de l'année 2016 du Comité de Pilotage (COFIL) du Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé, organisée par le Ministère du Plan et du Développement, avec pour ordre du jour :

✓ Compte-rendu de la session extraordinaire du COFIL du 12/01/2016 ;

✓ Rapport d'exécution de la phase de démarrage ;

✓ Composition du Conseil Exécutif du PARASEP ;

✓ Stratégie de mise en œuvre du PARASEP et PTA Budgétisé 2016 ;

✓ Stratégie de communication du PADSP ;

❖ Participation du CIPB (M. Serge PRINCE AGBODJAN) à la 9ème soirée politique organisée par la Fondation Friedrich Ebert sur le thème : « La démocratie à l'épreuve au Bénin : 100 jours sous TALON, Que retenir ? ».

❖ Participation du CIPB (M. Arnaud AWADE OBOSSOU) à la cérémonie d'ouverture des travaux de l'Assemblée Constitutive de l'Observatoire de la Justice au Bénin (OJB), sous la forme d'une Association du type de celle instituée par la loi du 1er juillet 1901, après quatre années d'activité.

❖ Participation du CIPB (M. Pascal PATINVOH) à l'atelier national de validation du rapport d'évaluation du Projet «Evaluation du Système National d'Intégrité (SNI) de la République du Bénin», exécuté par Transparency International en partenariat avec la Délégation de l'Union Européenne au Bénin.

❖ Participation du CIPB (M. Pascal PATINVOH) à la troisième rencontre du Comité Consultatif du Projet «Evaluation du Système National d'Intégrité (SNI) de la République du Bénin». Cette rencontre a eu pour objectif l'analyse du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation du SNI et le mécanisme de suivi des progrès de la lutte contre la corruption au Bénin.

❖ M. Roland RIBOUX a été reçu en audience par M. Pascal KOUPAKI, Ministre d'Etat, Secrétaire Général du Gouvernement. Au cours de cette rencontre, M. RIBOUX a présenté au Ministre les différents chantiers en cours au CIPB en vue de l'amélioration du climat des affaires.

❖ M. Roland RIBOUX a tenu une séance de travail avec le Cabinet PLUS VALUE RESEARCH AND MARKETING, chargé d'une enquête sur

l'environnement des entreprises et le climat des investissements au Bénin, pour le compte de la Banque Mondiale.

❖ Participation du CIPB (MM. Serge PRINCE AGBODJAN et Abdel Aziz BETE) au séminaire de vulgarisation des acquis contenus dans la loi des finances rectificative 2016, organisé par le CNPB au Bénin Marina Hôtel.

📅 Août

❖ M. Roland RIBOUX a pris part à une rencontre avec le Ministre de la Justice et de la Législation, Me Joseph DJOGBENOU, dans le cadre de nos différents travaux relatifs à ce secteur.

❖ M. Roland RIBOUX a participé à la réunion du cadre de concertation entre l'Administration Publique et les Industriels installés au Bénin, organisée par le Ministère de l'Economie et des Finances, avec l'ordre du jour ci-après :

✓ Point actualisé des difficultés des industriels dans l'accès au marché nigérian ;

✓ Requêtes concrètes des industriels adressées à l'Etat ;

❖ Réunion ordinaire du Groupe de Travail Justice (GTJ) dans la salle de conférence du CIPB, avec l'ordre du jour ci-après :

✓ Adoption du Compte rendu de la réunion du 07 juillet 2016 ;

✓ Etude de cas pratique ;

✓ Bref exposé de l'invité du jour : M. Victor ADOSSOU, Secrétaire Général de la Cour Suprême.

❖ M. Roland RIBOUX a participé à la deuxième rencontre du cadre de concertation entre l'Administration Publique et les Industriels installés au Bénin, organisée par le Ministère de l'Economie et des Finances, avec l'ordre du jour ci-après :

✓ Examen du projet de Programme de Travail Annuel (PTA) pour l'année 2016 ;

✓ Examen du projet de Budget 2016.

❖ Réunion ordinaire du Groupe de Travail Fiscalité (GTF) au siège du CIPB, avec l'ordre du jour ci-après :

✓ Point des tâches en cours ;

✓ Compte-rendu sur le niveau des travaux d'élaboration de la plateforme 2016 ;

✓ Exposé sur le traitement fiscal des titres et obligations au Bénin et dans l'espace UEMOA par M. Giovanna KPAMEGAN).

❖ Participation du CIPB (M. Armand BOGNON) à la Session du Conseil National de Normalisation et de Gestion de la Qualité consacrée

à l'homologation de trois projets finaux de normes sur la poudre de feuilles de moringa, le piment séché et la purée de tomate.

- ❖ Participation du CIPB (M. Abdel Aziz BETE) à la Revue Annuelle du Secteur Privé Edition 2016, organisée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à la salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB).

- ❖ Participation du CIPB (M. Serge PRINCE AGBODJAN) à la session ordinaire de la Commission nationale OHADA consacrée à l'examen de l'avant-projet d'Acte uniforme relatif à l'organisation et à l'harmonisation de la comptabilité des entreprises dans l'espace OHADA. Cette session organisée par le Ministère de la Justice et de la Législation s'est tenue au Centre de Documentation et d'Information Juridique (CDIJ).

- ❖ Participation du CIPB (M. Armand BOGNON et Mme Nathalie SOSSOU) à l'atelier d'orientation sur le profil national de sécurité et santé au travail, organisé par la Direction de la Santé au Travail à l'INFOSEC de Cotonou.

- ❖ Participation du CIPB (M. Benoit DANDJINO) à la troisième rencontre du cadre de concertation entre l'Administration Publique et les Industriels installés au Bénin, organisée par le Ministère de l'Economie et des Finances, avec l'ordre du jour ci-après :

- ✓ Examen du point des actions urgentes à mener avant le 31 décembre 2016 ;

- ✓ Examen du projet de Budget 2016.

- ❖ M. Roland RIBOUX a pris part à la rencontre organisée par l'ASNIB et consacrée à la présentation du Mémoire réalisé par cette Association sur les problèmes des Industriels.

- ❖ Réunion du Bureau Exécutif du CIPB en prélude à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'Approbation des Rapports Moral, Financier et du Commissaire aux Comptes 2015.

- ❖ M. Roland RIBOUX a tenu une rencontre avec M. Modeste TOBOULA, Préfet du département du LITTORAL, pour présenter le CIPB.

- ❖ M. Roland RIBOUX a pris part au cocktail offert à la résidence des Pays-Bas par M. Bidossessi Junior AHODEGNON, Directeur Général de JOHN WALKDEN et Cie S.A. (filiale du groupe Vlisco au Bénin) et SEM. Harry van DIJK, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas, à l'occasion de la célébration du 170ème anniversaire du Véritable wax Hollandais VLISCO.

- ❖ Participation du CIPB (M. Benoit DANDJINO) à la quatrième rencontre du cadre de concertation entre l'Administration Publique et les In-

dustriels installés au Bénin, organisée par le Ministère de l'Economie et des Finances, avec l'ordre du jour ci-après :

- ✓ Examen du mémorandum des industriels installés au Bénin.

Septembre

- ❖ Réunion ordinaire du Groupe de Travail Justice (GTJ) avec l'ordre du jour ci-après :

- ✓ Adoption du Compte rendu de la réunion du 04 août 2016;

- ✓ Etude de cas pratique ;

- ✓ Bref exposé de l'invité du jour : M. Charlemagne TOMAVO, Secrétaire Général du Conseil Economique et Social.

- ❖ Participation du CIPB (M. Benoit DANDJINO) à une séance de travail organisée par la DGAE dans le cadre de la mise en œuvre des actions urgentes retenues à l'issue des réunions du cadre de concertation entre l'Administration Publique et les Industriels installés au Bénin. Cette séance a eu pour ordre du jour les points ci-après :

- ✓ l'exonération des industriels de la TVA à l'importation sur les matières premières ;

- ✓ l'exonération des emballages à l'importation ;

- ✓ l'exonération/baisse des taxes à l'importation sur les équipements de production d'énergie.

- ❖ Participation du CIPB (M. Armand BOGNON et Mme Nathalie SOSSOU) à la première session ordinaire de la Commission Nationale de Sécurité et de Santé au Travail (CNSST) au titre de l'année 2016, organisée par la Direction de la Santé au Travail à l'INFOSEC de Cotonou.

- ❖ M. Roland RIBOUX a tenu une séance d'échanges avec une équipe de Consultants Internationaux recrutée par le fond d'investissements des petites et moyennes entreprises néerlandais (DGGF), et chargée d'identifier les défis à l'écosystème entrepreneurial en Afrique de l'Ouest.

- ❖ Tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2016 des Membres du CIPB au Novotel Orisha de Cotonou. Cette Assemblée Générale est relative à l'Approbation des Rapports Moral, Financier et du Commissaire aux Comptes au titre de l'année 2015. Au cours de cette rencontre, Mme Myriam ADOTEVI a été choisie pour occuper le poste de Trésorier Général qui est vacant.

- ❖ Participation du CIPB (MM. Pascal PATINVOH et Serge PRINCE AGBODJAN) à la cérémonie de remise du rapport SNI (Système National d'Intégrité) et de son plan d'actions, organisée par la Délégation de l'Union Européenne au Bénin Royal Hôtel de Cotonou.

Octobre

❖ Séance de formation organisée par le CIPB à l'intention des Assesseurs nommés par l'Arrêté N° 120/MFPTRA/MJLDH/DC/SGM/DGT/DRPSS/SP-CNT/2006, en prélude à leur prestation de serment le 17 octobre 2016 au Tribunal de Première Instance de Parakou.

❖ M. Roland RIBOUX a tenu une rencontre avec une Mission de la Banque Mondiale, ayant séjourné au Bénin du 10 au 16/10/2016, et chargée d'identifier les actions à mener pour soutenir la mise en œuvre du climat d'investissement et des réformes économiques au Bénin.

❖ Réunion ordinaire du Groupe de Travail Fiscalité (GTF) au siège du CIPB, avec l'ordre du jour ci-après :

- Point des tâches en cours ;

- Présentation du rapport d'étape du comité de suivi de la mise en œuvre des mesures contenues dans la loi de finances rectificative, gestion 2016 ;

- Préparation des audiences publiques à l'Assemblée Nationale.

❖ Prestation de serment des Assesseurs nommés par l'Arrêté cité plus-haut, auprès du Tribunal de Première Instance de Parakou, sous la direction du CIPB qui a œuvré pour la concrétisation de cette action.

❖ M. Roland RIBOUX a pris part au déjeuner de travail avec le Secteur Privé, organisé par le MCA BENIN à l'occasion de la visite au Bénin de Mme Dana J. HYDE, Présidente Directrice Générale du Millenium Challenge Corporation (MCC) dans le cadre de sa tournée

ouest-africaine. Ce déjeuner a servi de cadre d'échanges sur les sujets d'intérêt commun avec les Représentants du Secteur Privé, notamment les défis et opportunités liés à l'environnement des affaires au Bénin, et des impacts des politiques commerciales nationales et régionales sur les revenus des entreprises.

❖ Le CIPB a organisé un dîner-débat sur le thème : « le Budget du Ministère de la Justice face aux réformes en cours ». Cette soirée a connu la participation de SEM. Joseph DJOGBENOU, Ministre de la Justice, des Représentants des Ministères des Finances et du Développement, des Représentants des PTF, des Représentants des Associations Professionnelles, des Représentants des Membres du CIPB, etc.

❖ Participation du CIPB (M. Benoît DANDJINOU et M. Pascal PATINVOH) à la séance de travail organisée par le PARASEP (Projet d'Appui au Renforcement des Acteurs du Secteur Privé) et consacrée à l'élaboration des plans de renforcement des capacités et de dynamisation des organisations du Secteur Privé.

❖ M. Roland RIBOUX a participé à la Journée de concertation organisée par la BCEAO avec les Organisations Patronales dans le cadre de la rénovation de son dispositif pour le suivi de la conjoncture.

❖ Participation du CIPB (M. Pascal PATINVOH) à la réunion de concertation organisée par l'APIEX avec les structures impliquées dans la mise en œuvre des réformes relatives aux indicateurs « Doing Business » et de mise en place d'un cadre de suivi desdits indicateurs. ■



INVESTIR AU BENIN



LE DIALOGUE PUBLIC-PRIVE

UN CREUSET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE BENINOISE

Les difficultés économiques enregistrées depuis plusieurs années ont conduit en 2012 à la nécessité d'impliquer plus activement le secteur privé dans la relance de l'économie Béninoise. A cet effet, une table ronde dialogue Secteur Public-Secteur Privé s'est tenue à Cotonou du 29 au 31 Octobre 2012. Elle visait essentiellement à rendre fonctionnelle la participation du secteur privé dans l'économie. A l'issue des travaux, soixante-huit recommandations prioritaires ont été prises pour la relance de l'Economie Béninoise. Ces recommandations sont regroupées en 16 axes stratégiques d'intervention dont le premier est le dialogue public-privé. Un comité a été mis en place pour la mise en œuvre de ces recommandations. Le projet d'arrêté créant le cadre

institutionnel global paritaire permanent secteur public-secteur privé a été fait, mais certaines incompréhensions sont venues freiner le processus de sa mise en place. Dans l'attente, d'un tel cadre de dialogue entre le secteur privé et l'administration, il convient de relever déjà, les efforts du secteur privé dans l'instauration du dialogue public-privé en vue de l'amélioration du climat des affaires au Bénin. En effet, plusieurs groupes de travail ont été mis en place à l'initiative du Conseil des Investisseurs Privés au Bénin.

Le Groupe de Travail Fiscalité (GTF)

Le Secteur Privé à travers le Conseil des Investisseurs Privés au Bénin (CIPB) a initié en 2007 la création d'un groupe de travail au sein du secteur privé béninois pour réfléchir et discuter

des questions de fiscalité afin de proposer des solutions aux difficultés fiscales qui entravent l'épanouissement du secteur. Ainsi, avec la prise de l'arrêté N° 3177/MEF/DC/CTAF/SP en date du 27 octobre 2008 portant création du cadre de Concertation entre le Ministère de l'Economie et des Finances et le Secteur Privé, le Groupe de Travail Fiscalité est devenu l'un des principaux interlocuteurs de la Direction Générale des Impôts et des Domaines et du Ministère de l'Economie et des Finances. En cette qualité, dans le vote du budget de l'Etat, il fait part au législateur des problèmes fiscaux que vivent les opérateurs économiques. En outre, il mène des campagnes de vulgarisations à l'endroit des opérateurs économiques, sans oublier les séances d'infor-

mations et d'échanges avec les partenaires Techniques et financiers.

L'engouement qu'a suscité la création de ce cercle de réflexion sur la fiscalité et l'adhésion massive de tous les acteurs de ce secteur ont donné envie de poursuivre l'initiative avec le Groupe de Travail Justice (GTJ) en vue de l'amélioration du système judiciaire béninois.

Le Groupe de Travail Justice

Le Groupe de Travail Justice a été institué le 21 Octobre 2010, sous l'impulsion du CIPB, pour contribuer efficacement à l'avènement d'une justice de qualité. Ainsi, sur la base d'une étude intitulée « La justice au service du développement du Bénin », étude commanditée en 2013 par le Conseil des Investisseurs Privés au Bénin, le Groupe de Travail Justice (GTJ) a élaboré une plateforme de propositions dont l'essentiel s'articule autour de :

- La mise en œuvre de la politique nationale de développement du secteur de la justice ;
- La délivrance des décisions de justice dans un délai raisonnable ;
- La mise en fonction effective des assesseurs dans les Cours et

Tribunaux ;

- La barémisation des dommages et intérêts en matière sociale ;
- La fin de la pénurie invalidante de personnels, magistrats et greffiers dans les juridictions ;
- La mise en place d'une démarche Qualité certifiée à la norme ISO au niveau des Cours et Tribunaux.

Le travail de plaidoyer entrepris par le Groupe de Travail Justice autour de ces propositions a permis le 08 Avril 2014 la prise de l'arrêté n° 027/MJLDH/DC/SGM/SA portant création du Cadre de concertation entre le ministère en charge de la justice et le Secteur Privé. Sur la base de cet arrêté, le Cadre de concertation a été installé le 15 Juillet 2016. Dans cette dynamique, de dialogue public privé, d'autres secteurs d'activités ont été explorés.

Les groupes de travail Télécom et agroalimentaire

Le Groupe de Travail Télécom a été installé le 19 septembre 2013 pour répondre aux besoins manifestes du secteur des télécommunications. Les pourparlers sont en cours afin qu'à l'instar des deux (02) premiers

groupes de travail, le cadre de concertation soit installé dans ce secteur d'activité. Quant au domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire, des réflexions sont menées pour l'instauration d'un véritable groupe de travail dans ce secteur.

Au regard des efforts du secteur privé, il est important de souligner que les réformes entreprises par le nouveau gouvernement dans les secteurs de l'économie, de la justice, des télécommunications et de l'agriculture sont très importantes. Mais il faudra que le dialogue soit permanent entre l'administration publique et le secteur privé pour leur assurer un suivi efficace et concerté. La mise en place d'autres cadres de concertation sectoriels permettra aux investisseurs privés de participer activement au développement du Bénin. Il s'agit des secteurs d'activités tels que l'énergie, le tourisme, la culture et les transports.

Le secteur privé à travers les cadres de concertations existants et ceux en création est prêt à accompagner le développement du Bénin. ■

Arnaud AWADE OBOUSSOU
Juriste





Faut-il taxer ou pas le Kpayo ?

En dépit des efforts déployés par les gouvernements des Présidents successifs, depuis 1996, l'essence de contrebande communément appelée « essence kpayo », ne s'est jamais aussi bien portée. C'est pour lutter contre cette apparente hégémonie, que le gouvernement du Président Talon essaie depuis sa prise de fonction de trouver des solutions, afin de régler de façon durable cette question. D'où l'idée de la taxation du Kpayo par le gouvernement de la Rupture. Une suggestion qui a fait la manchette de beaucoup de tabloïds il y a quelques mois. Cette information a été pour la première fois agitée au cours du débat d'orientation budgétaire à l'hémicycle, en fin mai, début juin 2016. Certains élus ont proposé la taxation de "l'essence Kpayo" afin de permettre au gouvernement de tirer profit de ce commerce. Au cours des débats, le ministre de l'économie et des finances Romuald Wadagni tentant de répondre aux députés s'est mal fait comprendre, suscitant de fait une polémique. Ce qu'on retiendra et qui fera couler beaucoup d'encre et de sa-

live, c'est la volonté du gouvernement de Patrice Talon de vouloir percevoir des impôts sur l'essence Kpayo, qui est un produit de contrebande. Le ministre aura eu cependant le temps de repréciser sa pensée. Pour lui, la taxation du commerce de Kpayo n'est pas une option. Il s'agit pour le gouvernement de faire un arrimage du prix des produits pétroliers commercialisés dans le secteur formel sur celui du secteur informel. Mettre en place un mécanisme pour rendre attractif le prix à la pompe ; expliquera plus tard son homologue ministre du Développement Abdoulaye Bio Tchané ; « il n'a jamais été question, en tout cas pour l'instant, de prélever les taxes sur le Kpayo » avant d'ajouter « l'objectif du gouvernement est de rapprocher le prix sur le marché informel, donc le prix du Kpayo, et le prix dans les stations. De faire en sorte que les prix soient suffisamment proches pour que les consommateurs ne soient plus attirés vers le Kpayo ».

La problématique de l'essence kpayo

Selon plusieurs sources offi-

cielles, le trafic de l'essence de contrebande fait perdre à l'économie béninoise des dizaines de milliards par an. Taxer ce produit sera, non seulement faire justice aux promoteurs des stations-service du secteur formel qui eux paient les impôts, mais aussi reviendrait à récupérer une partie desdits milliards qui échappent aux caisses de l'Etat. Surtout quand on sait qu'actuellement le régime de la Rupture est en quête de ressources pour mener à bien son ambitieux programme. Mieux, l'imposition de ce secteur aura un impact sur le prix de vente au détail pratiqué aux abords des voies. Ce renchérissement devrait faciliter l'arrimage du prix du Kpayo sur celui de l'essence des stations-services. Les écarts étant dès lors moins significatifs, à terme permettraient de dynamiser le secteur formel au détriment de l'informel.

Peut-on taxer le kpayo ?

Il ressort de nos enquêtes, que les principaux acteurs, du secteur ne sont pas opposés à l'idée de la taxation de leur commerce. La question se trouve dans les mécanismes et dans l'usage, comment cela

pourrait se traduire.

Le cas échéant, taxer le "Kpayo", voudrait dire que le gouvernement légalise un commerce qui, jusque-là était considéré comme illicite. Se pose alors la question de savoir comment cette perception de taxe pourrait s'opérer ? En prenant pour postulat l'hypothèse la plus plausible, c'est-à-dire procéder à un prélèvement direct dans les points de vente. On comprendra dès lors que l'Etat ne sera fondé dans cette mission que s'il mettrait en place un minimum d'organisation: Au moins un recensement des points de ventes (Pour évaluer et prévoir les recettes), une géolocalisation des points détaillants et la connaissance des sources d'approvisionnement (pour éviter de cautionner le trafic de produits volés ou extorqués). Une démarche de traçabilité qui faciliterait la reddition des comptes et offrirait une visibilité sur le secteur.

Or, l'activité et son dynamisme reposent sur l'informel, c'est à dire une absence d'existence juridique pour ceux qui y opèrent. Un vide qui arrange la mainmise des réseaux mafieux qui détiennent le circuit d'approvisionnement. Le premier obstacle sera de pouvoir normaliser cet univers économique.

A ce jour, pour créer un point de vente de "carburant Kpayo", on n'a besoin d'aucune formalités. Juste une table de fortune, un banc, quelques bouteilles recyclées et on peut commencer la vente du "Kpayo". Aucune mesures de sécurité, mêmes élémentaires, pour l'entreposage et la vente. Les produits sont généralement disposés en vrac ce qui entraîne bien souvent des incidents.

Percevoir des taxes dans ce contexte suppose qu'on ac-

cepte de procéder à une ré-organisation des mesures de sécurité.

Pour finir, si le Bénin dans son souci de prélèvement de taxe, parvenait à trouver une forme d'existence légale à ce commerce au regard de nos lois, il serait difficile en revanche de ne pas regarder l'origine du produit. Le Nigéria. Dans ce pays, l'essence et le Gasoil à la pompe sont subventionnés pour l'usage interne et non pour l'exportation. Or, il ressort que c'est, dans le meilleur des cas, la principale source d'approvisionnement de ce trafic. Ce qui en soi même, pose la question de la légitimité de ce projet de taxation de l'essence de contrebande par le gouvernement Béninois. Ce faisant, le Bénin ne passerait-il pas pour un Etat voyou ou profiteur ?

L'approche de solution du Gouvernement Talon

Toutefois, le gouvernement de la rupture mène des réflexions en vue de trouver une approche qui satisfait tout le monde. Cette approche est soutenue par le ministre d'Etat Abdoulaye Bio Tchané qui affirme que : « On peut le faire

de deux manières. Taxer l'essence de contrebande ou utiliser la fiscalité pour réduire le prix à la pompe. Si on utilise la fiscalité pour réduire le prix à la pompe, Il y aura une possibilité pour qu'à un moment ou à un autre, les prix soient suffisamment proches pour que les consommateurs aillent à la pompe ». Actuellement pour le gouvernement du Président Talon, la seconde option paraît plus vraisemblable. Des réflexions sont en cours pour trouver un juste milieu qui se traduirait par la suppression de certaines taxes perçues par le gouvernement sur l'essence à la pompe afin de diminuer son prix pour l'indexer progressivement sur celui du Kpayo. Si finalement, la seconde option du gouvernement l'emporte sur la première qui consistait en la taxation pure et simple de l'Essence Kpayo, cela voudrait dire que l'Etat ne serait pas prêt à taxer l'essence Kpayo, mais ne résoudrait pas totalement la question, qui est un véritable écueil socioéconomique. ■

AFRIQUE IMAGES



Les préalables de la réussite de la lutte contre le Kpayo

Quelle que soit la solution envisagée pour résoudre la question du Kpayo, elle ne peut être durable et efficace, si elle n'est accompagnée de plan d'infrastructures et de distribution conséquents. En effet, il suffit de regarder dans la rue pour se rendre compte du nombre de personnes potentiellement impliquées dans ce trafic (50000 personnes en 2010) plus encore aujourd'hui. Et surtout le quadrillage et la facilité d'accès ainsi offerte. Mettre en place un mécanisme pour réduire le prix de l'essence à la pompe, ne changerait pas grand-chose si les statistiques d'implantations des stations au km² et en nombre d'habitants restent aussi piteux : En 2008 on dénombrait (1station/458 km²/32500 habitants) ce qui est loin de pouvoir répondre aux attentes d'un parc de véhicules 2 et 4 roues et un taux de croissance annuel de la population qui avoisine les 3,5%. Ce préalable est à résoudre avant l'implémentation de toute stratégie de lutte contre l'essence de contrebande.

La question épineuse de la réinsertion des acteurs de la filière.

Une fois la question infrastructurelle réglée, il faudra trouver le moyen de réinsérer ces dizaines de milliers de personnes qui sont impliquées dans le trafic de l'essence Kpayo. Un véritable défi, auquel on devra à un moment ou l'autre s'attaquer. En effet, si pour les magnats de ce trafic la question peut se régler facilement, ils ont eu le temps de s'enrichir et peuvent investir dans d'autres domaines, il n'en est pas de même pour les petits trafiquants, les détaillants. Ceux-là, les plus nombreux pour qui ce commerce reste leur seul moyen de subsistance dans un pays où plus de 70% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et où l'urgence des besoins vitaux interdit la prévision. Que faire pour les occuper sans courir le risque d'une déflagration sociale ? Les plans successifs de lutte contre ce trafic ont échoué faute de réponse adéquate à cette question.





LE STATUT DE L'ENTREPRENANT

UN ATOUT POUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Le contexte économique béninois est caractérisé par un degré élevé d'informalité. De nombreuses entreprises exercent sans être régulièrement formalisées. Cette situation, qui préjudicie fortement au développement économique du Bénin, est confirmée par les récents rapports Doing business qui constatent l'état défectueux du climat des affaires. Sachant que l'informalité prédominante est source de précarité pour les acteurs économiques au triple plan juridique, économique et social, le législateur OHADA a instauré en 2010 le statut de l'entrepreneur. En effet, l'article 30 de l'Acte uniforme OHADA sur le droit commercial général prévoit que : « l'entrepreneur est un entrepreneur individuel, personne physique qui, sur simple déclaration prévue dans le présent acte uniforme, exerce une activité, commerciale, artisanale ou agricole ». L'entrepreneur est donc une personne physique qui décide d'exercer avec un chiffre d'affaire peu consistant, une activité professionnelle à caractère civil, commercial, artisanal ou agricole. Il est dispensé d'immatriculation, mais il est soumis à certaines obligations.

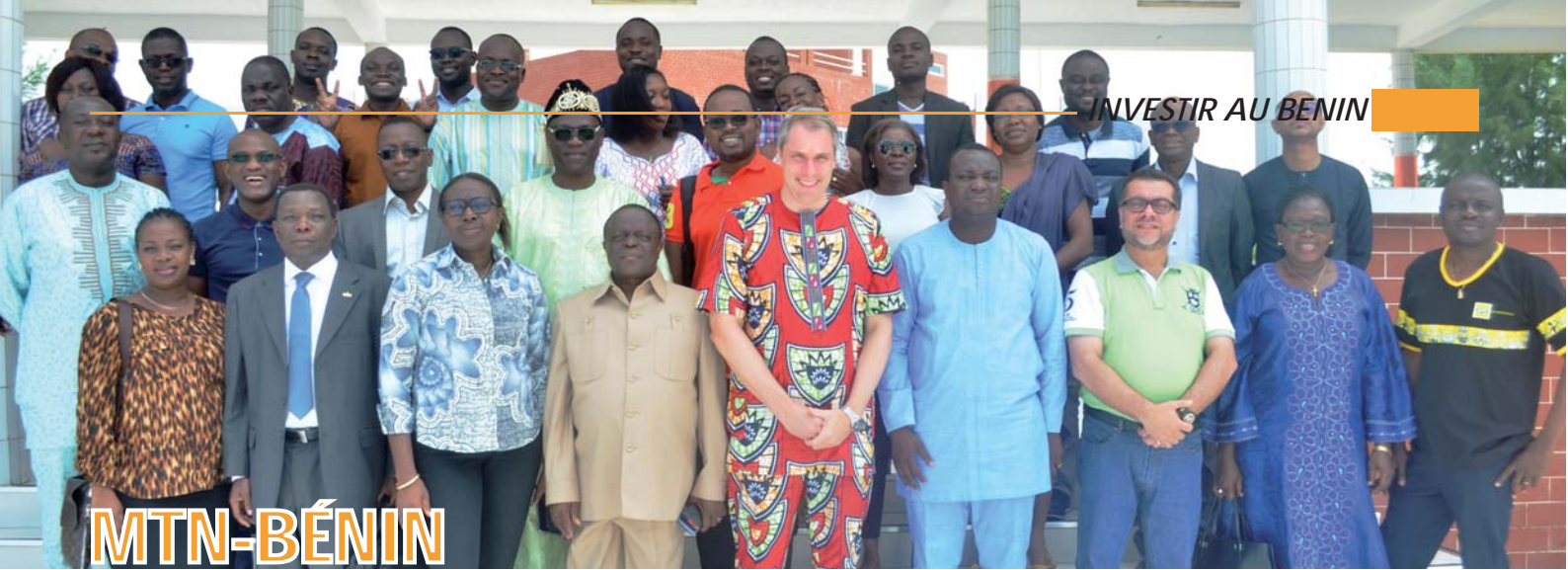
Sous le rapport de ses obligations, l'entrepreneur est tenu d'établir, dans le cadre de son activité, au jour le jour, un livre mentionnant chronologiquement l'origine et le montant de ses ressources en distinguant les règlements en espèces des autres modes de règlement d'une part, la destination et le montant de ses emplois d'autre part. Ledit livre doit être conservé pendant cinq ans au moins selon les dispositions de l'article 31 de l'Acte Uniforme sur le droit commercial général. En outre, il bénéficie de certains privilèges reconnus aux commerçants

dans les procédures judiciaires. Ainsi, est-il soumis au principe de la liberté de preuve et au régime de la prescription de cinq ans pour les obligations qui naissent à l'occasion de ses activités. Il peut conclure aussi pour les besoins de ses activités un bail à usage professionnel, mais ne jouit ni du droit au renouvellement du bail ni du droit à la fixation judiciaire du loyer en cas de renouvellement. Sur le plan fiscal, il est assujéti à la taxe professionnelle synthétique (TPS).

Dans l'espace OHADA, le Bénin fut l'un des premiers Etats à avoir rendu effectif le statut de l'entrepreneur. Ainsi, avec l'appui de la Banque Mondiale, ce statut a commencé par être délivré au Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUF) depuis le 05 mai 2015. Sa mise en œuvre devra faciliter la migration des entreprises du secteur informel vers le secteur formel. Il est donc nécessaire d'accompagner les entreprises informelles afin d'élargir l'assiette des contributeurs au développement, d'autant plus que le secteur informel est à la fois le premier pourvoyeur d'emplois et le premier contributeur à la formation du Produit Intérieur Brut.

En définitive, le statut de l'entrepreneur traduit la volonté des Etats membres de l'OHADA de réduire considérablement le secteur informel. Il s'impose donc comme un réel outil de pilotage des politiques publiques en vue de la réduction de la précarité, la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une croissance économique respectueuse des exigences de développement humain. ■

Arnaud AWADE OBOSSOU
Juriste



PRÉCURSEUR DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

MTN se veut une entreprise citoyenne, qui accompagne ses abonnés dans l'appropriation des opportunités qu'offrent les Télécoms. Avec plus de 4 millions d'abonnés, MTN BENIN se positionne comme le leader du secteur au Bénin. Voici comment cette entreprise écrit son histoire actuelle.

Groupe sud-Africain de télécom, présent dans plusieurs pays. MTN Bénin voit officiellement le jour en Juin 2006 sur les cendres du groupe de télécommunication AREEBA, précédemment BéninCell. Depuis lors, l'opérateur GSM n'a cessé d'étendre son réseau, il est le premier réseau GSM au Bénin à proposer la 4 G à ses abonnés. MTN Benin compte 147 Agences et franchises réparties sur le territoire National. Le réseau MTN, de par ses activités utilise directement et indirectement plus de 85,000 personnes qu'elles soient des employés ou des acteurs de la chaîne de distribution. Plus de 80% de ressources humaines de la Direction est de nationalité béninoise. C'est par ailleurs un grand contributeur au trésor public avec près de 57 milliards de francs en 2015 au titre des taxes, droits de douane et redevances à l'ARCEP.

SES ACTIVITÉS

Comme tout opérateur GSM, MTN offre la voix avec une panoplie variée de propositions et l'internet mobile haut débit avec une couverture 4G aujourd'hui disponible dans plusieurs zones

du pays.

LE MOBILE MONEY

Une activité complémentaire qui prend de l'ampleur. En effet, MTN travaille en étroite collaboration avec les banques pour ce qui concerne le mobile money. Il s'agit d'un partenariat qui permet d'aller un peu plus loin que les banques. Il offre la facilité de transférer de l'argent d'un point à l'autre grâce au réseau GSM. Vu le taux de pénétration du téléphone portable aujourd'hui, ce service constitue un véritable moteur d'inclusion financière. Il permet aussi de capter un profil d'agents économiques (les personnes à revenu limités) qui ne se seraient jamais retrouvés dans le système financier classique, n'eût été la facilité qu'offre le mobile money aujourd'hui. Il faut considérer cette activité comme complémentaire à celle des banques et une passerelle pour passer du circuit informel à celui formel.

UNE PROACTIVITÉ DANS LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

L'ambition de MTN-Bénin va au-delà de la seule mise à disposition d'un réseau de télécom-

munication GSM. Selon les responsables de la société, il s'agit d'accompagner tout ce qui est lié à la révolution numérique dans notre pays car le numérique à lui seul constitue un énorme accélérateur de développement social et économique. Les télécoms sont l'autoroute du digital et le secteur se complexifie avec un décloisonnement de plus en plus poussé de corps de métiers autrefois bien séparés. Le choix stratégique de l'opérateur GSM est de mettre en place un nouvel écosystème sur le plan numérique afin de permettre aux Béninois d'avoir accès aux mêmes services et possibilités que ceux qui vivent en Europe ou en Amérique partout sur le territoire. D'où les investissements continus de MTN dans les nouvelles normes technologiques et la recherche permanente d'offres internet adaptées à toutes les bourses.

MTN souhaite faire en sorte que l'internet soit accessible à tous et à un débit qui favorise le développement des services numériques, gage d'une transformation de l'économie béninoise. Démocratiser l'internet, permettre aux étudiants,

ou à toutes les couches sociales de profiter des avantages que le numérique offre et jouer un rôle clé dans le développement d'applications qui peuvent être utiles dans tous les domaines de la vie quotidienne, voilà le crédo de MTN.

BOOSTER LES APPLICATIONS ET AUTRES SERVICES LIÉS À L'INTERNET

Dans ce cadre, MTN en est à la deuxième édition du concours MTN Apps challenge. C'est d'abord un camp qui est organisé pour former certains jeunes intéressés par la chose, puis est mis en place le concours à proprement dit qui met en concurrence ces jeunes développeurs. Les meilleurs sont alors retenus. A ceux-là des notions essentielles de l'économie numérique sont inculquées (comment rendre économiquement viable leurs idées d'application). L'approche Mtn pour faire leur promotion est simple : leur offrir une visibilité suffisante pour qu'ils puissent être des acteurs du développement de l'économie numérique. Ainsi les gagnants de la première édition se sont rendus à un forum de développeurs à Dubaï, aux frais de l'opérateur GSM. Un voyage au cours duquel ils ont pu rencontrer leurs homologues du monde entier et ont pu confronter leur niveau de compétence à celui des autres venus d'ailleurs.

Les applications retenues qui passent les vérifications de sécurité sont ensuite intégrées au MTN Appstore ; une plateforme qui devrait, comme Google play ou Apple store, permettre aux abonnés du réseau MTN d'avoir accès à ces applications créées par les jeunes développeurs africains et nationaux. A l'instar de WhatsApp et Facebook, MTN croit que les développeurs africains peuvent générer des applications dont l'usage, trans-

cende les frontières d'un pays et dont l'utilité apporte une valeur ajoutée aux usages de la communauté. C'est donc un formidable accélérateur de développement.

MTN, UNE ENTREPRISE ORIENTÉE-CLIENT ET UNE ENTREPRISE CITOYENNE

Depuis toujours, MTN se préoccupe particulièrement de la satisfaction de ses clients. Pour ce faire, l'opérateur compte aussi, en son sein, un département dédié à l'expérience client, dont le rôle premier est de prendre en compte les besoins des abonnés, afin de leur apporter une qualité de service irréprochable et de recueillir leur feedback sur l'expérience client reçue en interagissant avec MTN.

D'autre part, dans une démarche citoyenne, MTN a en marge de ses activités commerciales, une fondation qui s'investit dans le social à travers la construction d'importantes et diverses infrastructures

Pour renforcer cette démarche citoyenne, l'opérateur veut accompagner les jeunes à libérer leur potentiel créateur dans les

domaines supportés par les télécoms et équiper certaines universités et des établissements en infrastructures numériques aux frais de la fondation. Précédemment premier à lancer la 3 G au Bénin, il y a environ trois ans, MTN est encore aujourd'hui, le premier et le seul opérateur à avoir lancé la 4 G. L'extension du réseau 4G continue activement pour améliorer la qualité du service internet. Pour les responsables que nous avons rencontrés, l'augmentation du taux de pénétration de l'internet est un impératif qui devrait faciliter l'usage des services liés à l'internet, tels que les différentes applications et offrir plus de facilités aux populations.

LES ÉCUEILS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Plus de 186 Milliards de francs CFA d'investissement ont été effectués par MTN, de 2008 à ce jour. C'est dire que l'opérateur tient à la performance de son réseau et y consacre des moyens conséquents. Il ne nie cependant pas les difficultés rencontrées par les abonnés quant à la qualité de la réception par mo-



ment et par endroit. Il explique ces désagréments par l'effet de la modification de la géographie de certaines zones. Par exemple, l'érection d'un immeuble peut fortement perturber l'arrivée du signal et rendre médiocre la réception du signal internet sur la zone. Ces défauts de qualité sont améliorés au fur à mesure et font l'objet d'une attention particulière. Chaque année MTN fait un upgrading de ses équipements (met les équipements à niveau) afin de garantir la qualité du réseau. L'autre chose est l'extension de la fibre optique pour accroître le réseau de transmission et offrir de l'internet continu et à haut débit. Les diverses autorisations devant permettre à MTN de commencer le déploiement de la fibre pour la croissance organique de son réseau ne sont toujours pas effectives.

Par ailleurs, la bande des 900 mètres que la licence 3 G accorde à l'opérateur et qui offre une bonne pénétration dans les résidences, n'est toujours pas disponible depuis 2012, car occupée par un autre opérateur et les interférences récurrentes la rendent inexploitable pour donner une meilleure expérience client. Malgré les différentes démarches auprès de l'autorité de régulation, cette bande est régulièrement parasitée par cet autre opérateur. MTN, en attendant, évite de l'utiliser pour ne pas fournir un service de mauvaise qualité. Pour combler le gap, l'opérateur a dû multiplier les sites d'émission. Ce qui revient à faire un investissement supplémentaire qui aurait pu servir à autre chose.

Les récentes augmentations de taxes de plus de 20% , intervenues en Septembre 2015, ont aussi mis en difficulté de façon sensible la situation financière de MTN et de tous les autres opérateurs d'ailleurs. Cette décision qui a négativement influencé les résultats annuels des acteurs du

secteur suscite encore des remous et porte en elle, les germes de la discorde, à cause de son caractère imprévu, non concerté et perturbateur pour la santé financière de l'entreprise et ses investissements.

MTN demeure en négociation avec le nouveau gouvernement pour qu'une solution soit rapidement trouvée afin de préserver l'équilibre et la viabilité du secteur.

AMÉNAGEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Pour impulser le développement du secteur des télécoms et la convergence vers le digital et l'économie numérique au profit des populations, il paraît impérieux que certains aménagements soient effectués, notamment la mise en place d'une réglementation claire et incitative, favorisant l'investissement dans les infrastructures de télécoms et les projets à caractère digital.

Il est aujourd'hui impérieux que

le périmètre de responsabilités de la licence actuelle soit revu et élargi de manière à permettre aux opérateurs de téléphonie mobile de déployer de la fibre optique vers les domiciles, les administrations publiques, les entreprises qui en ont le besoin de manière à créer l'infrastructure nécessaire pour un bon maillage du territoire en internet.

Ouvrir le secteur de l'infrastructure est la clé de voûte de la pénétration internet.

Aussi, l'impact de certaines applications étrangères (whatsapp/Viber/Skype pour ne citer que les plus populaires) sur les revenus Voix des opérateurs va éroder dans les années à venir les recettes du secteur (et par ricochet les taxes et droits perçus par l'état) si aucune réflexion n'est menée pour soit les réguler ou soit élargir le périmètre actuel des opérateurs. ■

AFRIQUE IMAGES

LES DIRECTIONS DE MTN

Direction Marketing
 Direction de l'Expérience et des Services client
 Direction Solutions entreprises
 Direction Distribution
 Direction Technique (Réseau Télécom et informatique)
 Direction Mobile Money
 Direction des Risques, de l'Audit Interne et de lutte contre la Fraude
 Direction Corporate Affairs
 Direction des Ressources Humaines
 Direction Financière





SUPPRESSION DES POSTES DE CONTRÔLE SUR LES CORRIDORS QUELLE EST LA SITUATION AU BENIN ?

Les coûts de transport en Afrique de l'ouest sont parmi les plus élevés au monde. Les coûts élevés signifient que les paysans et autres producteurs obtiennent des prix plus bas pour leurs marchandises. Les industriels, les commerçants, les acheteurs et les investisseurs sont également très concernés ; ils importent également d'une manière plus coûteuse. Beaucoup d'entreprises savent que le transport est leur plus grand défi.

Ces coûts élevés, notamment au Bénin qui figure au rang des mauvais élèves de la sous-région, sont les conséquences de la corruption, des retards en tous genres, des taxes élevées, des procédures inefficaces et d'infrastructures routières mal conçues.

Pour remédier à cette situation qui handicape notre développement, le Centre Ouest Africain pour le Commerce (West Africa Trade Hub), un programme de l'USAID, a pris l'initiative, en 2011, de lancer l'Alliance Borderless, incluant, entre autres, l'Organisation du Corridor Abidjan-Lagos.

A travers plusieurs études, Borderless a révélé les entraves qui ralentissent ou qui freinent, voire même immobilisent le plus le commerce interrégional en Afrique de l'ouest. Les conclusions sont publiées et les données sont utilisées pour

faire pression sur les preneurs de décision afin de changer la politique et inciter au développement de nos économies. Borderless encourage donc le changement d'état d'esprit et de comportement.

BORDERLESS S'ATTAQUE AUX PROBLÈMES...

Les partenaires réunis au sein de l'Alliance Borderless, accompagnés des partenaires du secteur privé, surveillent la gouvernance routière afin de faire face aux problèmes des pots-de-vin et retards qui surviennent à certains des postes de contrôle le long des principaux corridors du commerce, les gouvernements accompagnent l'Alliance en supprimant autant que possible les cadres rigides et souvent informels qui ne permettent pas une fluidité du trafic routier de marchandises.

... LE GOUVERNEMENT BÉNINOIS AUSSI.

Ainsi, pour ce qui concerne le Bénin, seuls les postes de contrôles créés et installés conformément au décret n° 2013-546 du 24 décembre 2013 et à l'arrêté interministériel N° 089 portant application et exécution dudit décret, sont autorisés à procéder aux contrôles sur les axes routier du corridor. Malheureusement, malgré ces dispositions prises par le gouvernement béninois, nos axes routiers sont restés des lieux de rançonnement et notre pays a continué d'être doigté comme une plaque tournante de la corruption routière.

Cette situation a entraîné une réaction du gouvernement qui, une fois encore, a pris le 23 avril 2014, des mesures fortes pour limiter le nombre des postes de contrôles routiers sur les corridors afin de mener une lutte plus effi-

cace contre le phénomène de rançonnement. Le Conseil des Ministres a limité le nombre de postes de contrôle conjoint à trois sur l'axe Cotonou- Malanville, également à trois sur l'axe Cotonou-Porga, à un seul poste sur l'axe Cotonou-Hillacondji et à un seul poste également sur les axes Cotonou-Krake et Cotonou-Igolo.

Hélas, tout au contraire, les barrières se sont multipliées, la « mafia » de la route ne tardant pas à ressurgir sous d'autres formes, jusqu'au Comité National de Facilitation des Transports et Transit Routiers Inter - Etats qui outrepassa très largement ses attributions pourtant clairement définies par les articles 11 et 12 des textes réglementaires.

De la même manière, l'article 15 stipulait qu'une équipe de supervision serait mise en place par le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes pour veiller au respect des dispositions de l'arrêté. Cette équipe n'a pas été mise en place. D'autres dispositions précisait que des contrôles inopinés seraient organisés sur tous les axes routiers ; qu'un numéro rouge serait disponible à la Présidence de la République pour permettre au public et aux usagers de la route, les transporteurs en particulier, de dénoncer les agents indécents ; que tout contrevenant aux dispositions serait poursuivi confor-

mément à la réglementation en vigueur, les sanctions encourues pouvant aller jusqu'à la radiation de l'agent. Seulement voilà, on ne punit pas au Bénin ! Alors aucune de ces mesures n'a jamais été mise en œuvre. Pis, la question des contrôles de sécurité relevant de la Police et de la Gendarmerie a supplanté la problématique des contrôles routiers dont il est ici question. Une occasion pour voir renaitre l'hydre du rançonnement et des prélèvements illicites en baptisant, surtout la nuit, les points de contrôles en points de sécurité. Il n'y avait donc pas de jour sans que l'on n'enregistre des plaintes des usagers de la route, preuve s'il en fallait que le mal persiste.

C'est pourquoi, dès le 26 avril 2016, le nouveau gouvernement a décidé la levée de toutes les barrières et postes de contrôles routiers sur toute l'étendue du territoire national en revenant aux termes du décret n° 2013-546 du 24 décembre 2013 portant réglementation des postes de contrôle routier sur les corridors béninois.

Cette décision du gouvernement du Président Patrice Talon est salutaire. Elle permet non seulement de rétablir la libre circulation des biens et des personnes à l'intérieur du pays, mais renforce également le rôle de transit que joue le Bénin

pour le Burkina-Faso et le Niger ainsi que pour le Nigeria.

Cependant, les réseaux de prédation existent toujours, prêts à revivre sur nos axes routiers, en profitant de la vétusté du parc automobile, du manque de professionnalisme des sociétés de transports, de l'absence de vulgarisation des textes et des procédures auprès des chauffeurs, etc. Le gouvernement béninois doit donc aller plus loin et reprendre l'initiative pour endiguer le fléau, sinon l'éradiquer.

L'Alliance Borderless et le Comité Bénin devront rester très vigilant pour obtenir un impact global sur le secteur, redonner une bonne image de la route au Bénin et transformer l'économie ouest africaine. ■

Benoît DANDJINOU

Le gouvernement a rendu public le 25/10/2016 dans un communiqué, de nouvelles dispositions en vue de lutter contre le rançonnement policier sur les routes du pays, notamment dans le cadre des fouilles de véhicules résultant des opérations de sécurité. A cet effet, les numéros disponibles (21 30 98 36 / WhatsApp : 64 00 46 46) ont été instaurés afin de permettre à toute victime de dénoncer policiers et gendarmes, auteurs de rançonnement. Outre la cessation du rançonnement, l'objectif vise aussi la restauration des valeurs.



IMPACT DE LA DÉVALUATION DU NAIRA SUR L'ÉCONOMIE

CONTEXTE DE LA DÉVALUATION DU NAIRA

La banque centrale du Nigéria (CBN) autorisait la dévaluation du Naira le 15 juin dernier. Les autorités d'Abuja, prenaient cette décision pour répondre à la baisse drastique des revenus issus du pétrole qui représentent environ 70% des revenus de l'Etat et 90% des réserves en devises. Une décision qui visait à résorber le choc pétrolier, doper les exportations, rassurer les investisseurs, favoriser les autres secteurs de l'économie nigériane.

Ce choix a eu pour conséquence de modifier les rapports économiques existants entre le Nigéria et ses voisins immédiats, dont le Bénin. Petit pays qui partage plus de 700 kilomètres avec le mastodonte Ouest Africain et avec qui il entretient des rapports socio-économiques multiséculaires. Le Bénin a une économie plus faible, essentiellement de services axés sur son voisin de l'Est. Donc très attentif

à la conjoncture nigériane.

PARTICULARITÉ DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES BÉNIN NIGÉRIA

Les échanges économiques entre ces deux pays revêtent deux caractères, formel et informel ; Si le caractère formel est moins développé, l'informel se traduit par un flux important entre les deux pays. On peut citer dans le sens Bénin-Nigéria, le trafic de produits carnés congelés, de riz importé, d'huile végétale, de véhicules d'occasions, de certaines céréales, de conserves importées, etc. Parmi les produits exportés du Bénin vers le Nigéria, certains sont encore sous restrictions au Nigéria. Mieux, plus de la moitié de ces produits ne sont pas des productions locales béninoises. Dans le sens du Nigéria vers le Bénin, une série de produits sont concernés dont les plus fréquents sont ; les matériels électroniques et informatiques, les meubles, les boissons gazeuses, la bière, les produits pharmaceutiques, les produits

pétroliers etc. c'est l'ensemble de cette organisation économique qui va être impactée par la dévaluation du Naira, pilier des échanges de ce commerce bilatéral.

L'IMPACT DE LA DÉVALUATION DU NAIRA SUR CES ÉCHANGES

Le Naira qui s'échangeait en début d'année avec un taux de change sur le marché parallèle ; 1 Naira pour 3 au plus 3, 2 Francs cfa, est passé à 1 Naira fluctuant entre 1,2 et 1,6 francs Cfa. Une dévaluation de plus de 50% de la monnaie nigériane qui a eu pour effet immédiat de déséquilibrer la balance commerciale entre les deux parties de la frontière bénino-nigériane.

Désormais, les produits en provenance du Bénin connaissent un renchérissement qui a pour conséquence de décourager, ou au moins de réduire l'intérêt de la partie nigériane pour les produits en provenance du Bénin. Même les productions locales béninoises sont devenues de ce fait plus chères.

LE SECTEUR FORMEL BÉNINOIS DÉBOUSSOLÉ

Les acteurs du secteur formel et du secteur informel réagissent différemment face à la dépréciation de la monnaie nigériane. Pour les petites, moyennes ou grandes entreprises Béninoises, participant aux échanges avec le Nigéria, l'adaptation n'est pas aisée et met parfois la vie de l'entreprise en question. Pour citer quelques exemples ;

Les pisciculteurs béninois qui avaient pour débouché principal le marché nigérian où s'écoulait, avec facilité les poisson-chats, protéines très appréciées par les communautés du sud du Nigéria, ont été obligés de se mettre en quête de nouveaux marchés capables d'absorber leur production. Les demandes nigérianes ayant du jour au lendemain connu une baisse importante. Ce qui a eu pour effet de mettre leurs unités en surproduction sans possibilité d'écouler dans les mêmes délais. Une période d'incertitude s'ouvre donc pour ces unités, en quête de nouveaux marchés pour s'adapter, mais qui en attendant sont obligées de faire face à des charges que leurs ventes ne peuvent plus supporter.

Un autre secteur directement impacté par cette dévaluation est l'industrie de la vente de produits carnés congelés, importés d'Europe sur le marché Nigérian.

A ce propos, le Roi du poulet congelé Béninois, Sébastien Ajavon président du groupe Cajaf-Comon, spécialiste de ce secteur n'en finit pas de réfléchir, tant sa clientèle, essentiellement nigériane, a singulièrement été réduite depuis cette dévaluation. La longue file de

voitures bâchées en attente d'être servie qui animait le site de Djeffa (8 kilomètres de la frontière du Nigéria, Sèmè Kraké), il y a quelques mois, a disparue. Le volume de transaction vers le voisin de l'Est aussi a connu une chute significative de l'ordre de 50% de moins que son volume à la même période il y a un an. Une situation qui, si elle perdure, ne manquera pas de menacer directement les dizaines d'emplois de cette société. Même si, pour l'instant l'homme semble tenir le gouvernail de son empire.

L'autre grand sinistré de cette dévaluation du Naira, est la filière des véhicules d'occasion. En effet, si d'autres problèmes d'ordre structurel, liés à la gestion de la filière par la partie béninoise, avaient ralenti l'attractivité des véhicules sortis du port de Cotonou en direction du Nigéria, la chute brutale de la monnaie nigériane a davantage affecté le secteur. Plusieurs gros importateurs, installés sur les parcs de vente des Véhicules d'occasions situés à Ekpè, dans la banlieue de Cotonou, parlent ouvertement de fermer boutique, quand ce n'est déjà fait. Pour Tony Meral, importateur libanais, "les Ibos ne viennent ici qu'au compte-goutte, et ceux qui veulent acheter s'intéressent aux grosses cylindrées de luxe et proposent des prix de plus en plus dérisoires." " Il faut reconnaître que l'activité a pris un coup, ça ne sort plus comme avant". Le même refrain chez les démarcheurs, pour qui "ça ne va pas". Pour Fousseny Abdel Ramane, démarcheur au parc Mivvo "les Nigériens ne viennent plus acheter comme avant, ils n'ont plus d'argent". Il faut préciser que le Bénin est un des plus grands marchés des

véhicules d'occasion (340. 000 véhicules en 2015) venus d'Europe, une partie des recettes fiscales de l'Etat Béninois est tirée de ce trafic. Les véhicules en transit vers le Nigéria dans ce commerce, représentaient environ 10% en 2008.

L'industrie béninoise tournée vers le marché intérieur, n'est pas non plus épargnée. Au contraire, elle subit de plein fouet le contre coup de cette dévaluation. On peut évoquer l'industrie de la boisson et l'industrie cimentière béninoise entière. Contrairement aux précédents cas, ici, le problème vient de la contrebande. En effet, la chute du naira a rendu plus attractif les produits Nigériens équivalents. Ainsi, la tonne de ciment qui coûte 70.000 francs CFA dans les 3 industries cimentières béninoises, se trouvent directement confrontés au ciment de contrebande, made in Nigéria, qui revient à 50000 francs la tonne et est disponible quasiment partout, sous le couvert. Mettant en évidence le manque de répression efficace contre la fraude.

C'est aussi le cas des produits de brasserie La Béninoise, fleuron de la petite industrie Béninoise. Ici la bière nationale, La Béninoise 65 cl qui coûte 600 francs la bouteille, est en perte de vitesse à cause des bières de contrebande made in Nigéria, notamment la Goldberg (brassée au Nigéria) qui sur le marché béninois se vend à 1000 francs, 3 bouteilles de 66 cl. Cet exemple se répète sur bien d'autres produits de la brasserie sous licences, dont la boisson gazeuse Coca Cola. Une concurrence déloyale due à la porosité des frontières, mais aussi au manque de répression des unités en charge

du contrôle de nos frontières et points d'entrées du territoire national. Toutes choses qui affectent la production locale et met singulièrement en danger le fonctionnement de cette industrie embryonnaire Béninoise.

RAPIDE ADAPTATION DU SECTEUR INFORMEL

Si de toute évidence le secteur formel pourvoyeur de ressources à l'Etat béninois éprouve des difficultés à s'adapter à cette dévaluation du naira, du fait de la rigidité du francs CFA et de la contrebande généralisée qui propulsent les produits made in Nigéria aux premiers rangs des produits abordables en terme de prix, le secteur informel lui ne s'en porte que mieux. Désormais, l'essence de contrebande appelé Kpayo varie

entre 270 et 350 Francs CFA aux abords des routes, tandis qu'à la station, le liquide précieux revient à 430 francs CFA, Les matériels informatiques et électroniques sont acquis à un coût nettement plus intéressants, intensifiant la contrebande et mettant à mal les sociétés ayant pion sur rue. Le trafic des produits du Nigéria vers le Bénin connaît une nouvelle jeunesse au grand dam de la Douane béninoise, incapable de freiner de façon efficace cette économie parallèle. En 2014, le trafic d'essence représentait à lui seul un manque à gagner de plus de 123 Milliards de francs en termes de recette fiscale. Avec cette dévaluation et la généralisation des produits de contrebande touchant tous les secteurs, il faut s'attendre d'ici à la fin de l'année 2016 à un manque à gagner de l'ordre

de 250 milliards de francs CFA pour le Trésor Public béninois. Plus encore, ce sont des milliers d'emplois, qui sont rendus précaires à cause de la contrebande et la mévente des produits made in Bénin. La dévaluation du naira et l'attractivité des produits made "in Nigéria", sont de nature contradictoire sur l'économie béninoise. Si dans un cas elle fait vivre une bonne part des populations actives par le biais de la contrebande, d'autre part, elle met en danger le secteur formel, menace un pan de l'économie structurée et formelle. Il faut alors que les autorités compétentes envisagent des solutions adaptées, car effectivement, quand le Nigéria éternue, le Bénin s'enrhume. ■

AFRIQUE IMAGES





LA TAXE PROFESSIONNELLE SYNTHÉTIQUE

UNE RÉFORME INDISPENSABLE

Le « boulet informel » et son impact dans l'économie béninoise

Définir l'informel est un exercice périlleux tant les spéculations sont divergentes selon la position occupée dans le giron des acteurs du monde économique béninois.

"Jeune Afrique", dans son dossier spécial « Sacré Bénin ! » datant du 9 avril 2015, définit l'économie informelle comme regroupant des « entreprises sans existence juridique et échappant largement aux taxes et aux impôts, employés sans qualification ni protection sociale ». Mieux, il est ajouté que, « en pratiquant des prix imbattables, l'informel fait une concurrence déloyale aux entreprises normales. Il constitue une prédation pour le budget de l'État. Tous les pays africains connaissent ce symptôme d'immaturité économique, mais le Bénin en est un peu plus affligé que les autres. »

Les statistiques sur l'informel au Bénin sont assez inquiétantes et justifient des actions efficaces, afin d'atteindre un taux de couverture formelle plus grand à moyen et long terme. A l'occasion du lancement du "statut de l'entrepreneur" le mardi 5 mai 2015, par les autorités publiques, il est ressorti que 98% des entreprises sont informelles. L'économie informelle emploie 90% de la population active, soit 89,6 des jeunes de 15 à 29 ans (INSAE

- ETVA 2014), et représente 60 à 70% du Produit Intérieur Brut (PIB) du Bénin. De ces chiffres, il ressort que 2% environ des entreprises exerçant au Bénin contribuent aux charges publiques par le truchement de l'impôt et que presque 60 à 70% de la production de la richesse nationale échappe à la fiscalité.

L'Etat a besoin de ressources pour son développement. A l'instar de la plupart des pays africains en voie de développement qui n'ont pas de ressources minières importantes pour financer leur croissance, le Bénin n'a que l'option fiscale pour alimenter ses caisses et faire face aux charges traditionnelles et aux défis modernes actuels et futures. Mais la proportion importante prise par le secteur informel ces dernières années met à mal cette unique source interne de financement du budget national. Ainsi, toutes sortes de propositions n'ont cessé d'inonder les instances de décisions béninoises aux fins d'apporter une solution définitive à ce phénomène.

La Taxe Professionnelle Synthétique comme ultime remède

Depuis quelques années, des réformes sont mises en œuvre dans le but de faciliter la formalisation des entreprises de l'informel et d'élargir, de ce fait, l'assiette fiscale au Bénin. Il s'agit, entre autres, de la création des centres de gestion agréés (CGA), de

l'institution de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU), de la création du statut de l'entrepreneur. La toute dernière initiative, en la matière, est la création d'un régime des micros et petites entreprises.

Le 16 décembre 2014, les députés béninois ont massivement voté le budget général de l'Etat, gestion 2015. Au-delà de la hausse de 379 milliards par rapport à celui de 2014 et de la forte adhésion enregistrée, ce document a le mérite de porter en ces lignes une réforme majeure pour le pays en général et pour le Secteur privé en particulier. Il s'agit du tout nouveau régime fiscal des micros et petites entreprises que le législateur a institué : un impôt nommé la « Taxe Professionnelle Synthétique (TPS) ».

La TPS est un impôt synthétique qui regroupe l'impôt sur le revenu, la contribution des patentes, la contribution des licences et le versement patronal sur salaire (VPS). Elle a le mérite d'incarner une nouvelle forme de forfait basée sur le chiffre d'affaires et est perçue, en général, sur toute entreprise dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à cinquante millions (50.000.000) de francs CFA, suivant un tarif spécifique. Prenant en compte les micros entreprises et les petites entreprises à travers ce forfait, le législateur a su mettre en place un système d'imposition dual. Les micros entreprises dont les chiffres d'affaires sont compris

entre 0 et 20.000.000 FCFA sont soumises à un barème d'impôts correspondant à des tranches de chiffres d'affaires définies. Quant aux petites entreprises dont les chiffres d'affaires sont compris entre 20.000.001 et 50.000.000 FCFA, elles sont soumises à des taux proportionnels de 1,25% et 2% respectivement pour les activités de négoce et les autres activités.

La TPS offre un système assez simplifié afin que tout opérateur économique soumis à ce régime puisse déterminer facilement son impôt. L'Etat s'assure, par ce biais, que les entreprises de l'économie informelle dispose d'un cadre législatif adéquat, aux côtés des autres mesures d'accompagnement, devant leur faciliter la migration progressive vers le formel.

Ces mesures prises en vue de la formalisation du secteur informel présentent quelques faiblesses qu'il faille corriger à court et moyen termes.

Les insuffisances de la réforme TPS et quelques approches de solutions

Toute nouvelle réforme connaît, dans sa mise en œuvre, des difficultés d'application et des réticences au niveau de certains acteurs. La TPS n'a pas déroge à la règle et, depuis sa mise en œuvre effective à partir du 1er janvier 2016, elle présente quelques défaillances.

En effet, outre la simplification des procédures dans ce type de forfait, cette réforme a permis à l'administration fiscale de procéder à une nouvelle classification des entreprises d'après le chiffre d'affaires. Ainsi, le forfait autrefois compris entre 0 et 20.000.000 FCFA, est désormais élargi à 50.000.000 FCFA. Auparavant appartenant au régime simplifié d'imposition (RSI), les entreprises orientées désormais vers la TPS (chiffres d'affaires entre 20.000.000 et 50.000.000 FCFA) et

les agents des impôts ne se sont pas facilement accommodés à ce nouveau statut. Les exonérations triennales conférant la réduction d'impôts (25% la première année, 25% la deuxième année et 50% la troisième année), ne sont pas souvent appliquées au mépris de l'article 143 ter du Code Général des Impôts (CGI). A cela, il faut ajouter la méconnaissance du dispositif d'appui au niveau des Centres de Gestion Agréés (CGA). La multiplication des campagnes de sensibilisation, d'information et les formations devraient permettre d'harmoniser les connaissances de tous les acteurs impliqués.

Ensuite, les acteurs de l'informel voulant se formaliser et les nouvelles entreprises créées se sont vus opposer le paiement de l'impôt dès l'étape de la déclaration d'existence, alors même qu'ils n'ont pas encore exercé. Une situation qu'il faut revoir au regard des efforts consentis pour la réussite du projet et les objectifs visés in fine par ce dernier.

En dépit de la large concertation organisée en amont et des concessions faites pour aboutir à une imposition abordable aux micros et petites entreprises, il convient de relever que les montants et les taux sont encore relativement élevés. Les solutions préconisées seraient, d'une part,

de revoir à la baisse les différents tarifs fixés par tranche de chiffres d'affaires et, d'autre part, de définir un "chiffre d'affaires minimum taxable" afin de redonner vie à l'aspect social de la fiscalité entre temps oublié.

Pour finir, le mécanisme d'apurement de l'Acompte sur Impôt assis sur le Bénéfice (AIB) en cas de retenue à la source effectuée sur des contribuables soumis à la TPS, annihile la réforme dans la pratique. Il est constaté que des prélèvements d'AIB sont opérés sur beaucoup d'entreprises passibles de la TPS sans que ces derniers ne puissent s'en prévaloir en aval pour les déduire de leurs impôts finaux puisqu'il s'agit d'acompte. Cette situation se complique davantage par le fait que l'AIB est un acompte sur l'impôt sur le revenu alors que la TPS est basé sur le chiffre d'affaires et regroupe quatre types d'impôts dont l'impôt sur le revenu. Pour remédier à ce dysfonctionnement, il convient soit d'autoriser la déduction des AIB sur la TPS, soit d'interdire le prélèvement de l'AIB sur les opérateurs économiques assujettis à la TPS. La trésorerie des entreprises soumises au régime du forfait s'en porterait mieux. ■

Abdel Aziz BETE
Fiscaliste





DOSSIER SPECIAL

EDUCATION ET FORMATION AU BÉNIN

A LA RECHERCHE DE NOUVELLES APPROCHES POUR UN SYSTÈME ÉDUCATIF PERFORMANT

Le secteur de l'Éducation et de la formation constitue l'un des secteurs majeurs du développement socio-économique d'un pays, car il n'y a de richesse que d'homme. Ce sont des citoyens bien éduqués et bien formés qui contribuent à bâtir une nation. Les chefs d'entreprise aiment recruter des diplômés bien formés. Dans cette optique, le contenu et les modes d'application des programmes d'enseignement apparaissent donc essentiels. Dans le processus d'éducation des élèves dans les salles de classe, trois étapes s'avèrent capitales : il s'agit de la sélection des enseignants, de la formation des formateurs et de l'évaluation des enseignants par les élèves, par les inspecteurs de l'enseignement et même par les responsables des écoles de formation de la manière dont les enseignants dispensent les cours. Toutefois, il n'y a pas de méthode unanime, standard et passe-partout. Des ajustements et spécificités peuvent permettre de mieux adapter le système à l'environnement et aux acteurs du système édu-

catif d'un pays. Ce qui compte donc ce sont des réformes pertinentes et adaptées susceptibles de permettre d'atteindre les résultats souhaités.

Certains pays tels que la Chine, la Finlande et l'Angleterre pour ne citer que ceux-là, ont su mettre en place des réformes qui ont débouché sur des résultats assez satisfaisants. Mais, au Bénin, force est de constater que le système éducatif et de formation est malade comme le démontrent d'ailleurs de nombreux auteurs ayant étudié cette question. Les récents résultats des examens de CEP, de BEPC et de Baccalauréat confirment malheureusement cette situation catastrophique. Les réformes adoptées et mises en œuvre au cours des dernières décennies, particulièrement depuis la Conférence Nationale des Forces Vives jusqu'à aujourd'hui, semblent inefficaces. De manière spécifique, elles n'ont pas amélioré les objectifs liés au taux de réussite des élèves, à la qualité des formations et à la qualité des enseignements. Et de manière

plus globale, elles n'ont pas permis la mise en place d'un système éducatif au service du développement économique et social du pays. Comment le Bénin a pu perdre sa place enviée de « quartier latin de l'Afrique » ces dernières décennies ?

Les raisons majeures généralement avancées pour justifier la dégradation du système éducatif et de la formation au Bénin et dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne sont le manque de moyens financiers, humains, le manque d'infrastructures, l'inadéquation formation-emploi, la pauvreté, etc. L'on se penche très peu sur les raisons telles que la qualité de l'enseignement des maîtres, des enseignants, des professeurs, les méthodes et techniques d'enseignement qui pourraient améliorer les compétences du personnel de ces corps de métier et impacter positivement le rendement des élèves, des étudiants. Cela pose de manière fondamentale la problématique de la formation et de son suivi. C'est cet aspect de

l'éducation et de la formation qui fait l'objet de notre analyse dans ce numéro de la Tribune, c'est-à-dire la question de savoir comment le gouvernement béninois peut amener les enseignants à parfaire leurs méthodes, leurs techniques de formations ou d'enseignement pour redorer le blason de l'Education et de la Formation de ce pays ? Quelles méthodes, approches, et techniques de formation, les écoles de formation d'enseignants peuvent-elles adopter pour mieux les aider dans leurs tâches ?

La réponse à ces questions n'est pas simple, car la problématique de l'éducation et de la formation est assez complexe, comme le témoigne l'intéressant article publié le 11 juin 2016 dans la revue *The Economist*, et intitulé « Briefing Education reform : Teaching teachers ». Cet article, dans une approche comparative, met l'accent sur trois aspects : la capacité de l'enseignant, la technique d'enseignement et l'évaluation de l'enseignement. Il soulève des questions de fond qui divisent les spécialistes de l'éducation quant à la détermination de l'approche idéale. En partant des questions soulevées par l'article sur le statut de l'enseignant et les techniques et méthodes d'enseignement, nous essayerons d'abord, dans une approche comparative, d'étudier les expériences d'autres pays et les résultats auxquels ils ont abouti, avant de voir dans quelles mesures ces expériences peuvent permettre au Bénin d'améliorer son système éducatif.

- La problématique de l'efficacité de l'enseignement en trois mots : l'enseignant, la technique et la rétroaction

Il est important de souligner qu'il n'y a pas un mode unanime d'enseignement. On constate qu'il y a différentes approches dans les systèmes éducatifs en Europe, en Amérique, en Asie, en Afrique. Si tout le monde est d'accord sur le fait que, pour qu'un système éducatif soit performant, il faut de bons enseignants, en revanche, il y a un débat sur le fait de savoir si l'on naît bon enseignant ou si l'on le devient par l'expérience. Mais la qualité de l'enseignant, bien que décisive pour le développement d'un système éducatif performant, ne suffit pas. Il faut en outre la mise en place d'une méthode d'enseignement adaptée et un moyen d'évaluation de son impact sur les élèves.

A- Débat sur la qualité d'enseignant : le naturel ou l'acquis

De manière pratique, chaque pays essaye de trouver un système qui peut être efficace partant du postulat difficile à vérifier, à savoir : est-ce que le bon enseignant est celui qui a les aptitudes innées ou celui qui a acquis ces aptitudes. En d'autres termes, les grands enseignants sont-ils nés ainsi ou sont-ils faits ? Cette question n'est pas définitivement tranchée puisqu'il y a controverse à ce sujet. En effet, pour de nombreuses personnes, enseigner relève d'un don plutôt que de la formation. Par exemple, 70% des Américains pensaient que la capacité d'enseigner était plus le résultat du talent inné que de la formation selon une enquête sur les attitudes à l'éducation réalisée en 2011. Elizabeth Green, auteur de « Construire un meilleur enseignant », appelle cela le « mythe de l'enseignant-né ».

Par contre, d'autres pensent qu'on ne naît pas avec un don pour enseigner, mais que ça se cultive et se pratique. C'est le cas de certaines écoles de formations d'enseignant. Ces institutions défendent le postulat selon lequel, l'enseignement ne relève pas d'un don inné.

L'article *Briefing Education reform : Teaching teachers*, paru dans la revue *The Economist*, le 11 juin 2016 est l'un des articles ayant mis en lumière ce débat. Cet article a soulevé un autre aspect de la formation des enseignants qui est l'apprentissage de l'art d'enseigner et de son suivi-évaluation. Des responsables d'écoles de formations des enseignants dans le monde, entre autres, ont réfléchi aux meilleures méthodes, approches et techniques d'enseignement pour améliorer l'efficacité des enseignants et la qualité de leurs enseignements. Cela les a amené à préconiser des réformes y relatives. Celles-ci concernent la promotion des méthodes d'apprentissage cognitif et la nécessité d'une rétroaction des enseignements dispensés et reçus.

B- L'apprentissage cognitif et la rétroaction comme méthode d'enseignement : la technique et le suivi

Il existe une pluralité de méthodes ou techniques d'enseignement qui peuvent être utilisées par les enseignants. Le choix de techniques spécifiques se fera en fonction de l'objectif à atteindre et de la qualité de l'enseignement qu'on souhaite dispenser. Aussi, quelle est la meilleure façon d'enseigner ? Quoi faire et que dire pour atteindre l'excellence en matière d'enseignement ? Ces questionnements font appel à la responsabilité de l'en-

seignant dans la réussite ou l'échec de ses élèves. A cet effet, il lui appartient d'utiliser des approches, des techniques et méthodes visant à transmettre un bon enseignement. Certaines écoles en Amérique, en Angleterre, expérimentent de nouvelles réformes concernant les techniques d'enseignement. Il s'agit d'une part, des techniques visant à transmettre des connaissances et leur pensée critique (apprentissage cognitif) et d'autre part, des techniques consistant à évaluer la qualité de l'enseignement (la rétroaction) qui ont le but d'aider les enseignants à améliorer le rendement des élèves.

1- L'apprentissage cognitif : De quoi parle-t-on ?

L'apprentissage cognitif a la particularité de mettre l'élève au centre en le déterminant comme acteur de son propre apprentissage. Rob Coe de l'Université de Durham, en Angleterre, estime que les enseignants doivent amener les élèves eux même à chercher à apprendre la matière. Charles Chew, un des principaux professeurs de l'école de l'île à Singapour s'inscrit dans ce même ordre d'idée. Il affirme qu'il n'enseigne pas la physique, mais enseigne à ses élèves comment apprendre la physique. Cette méthode d'enseignement a le mérite d'encourager la réflexion personnelle des élèves et non la mémorisation des enseignements qui comporte le risque d'oubli de ce qu'on a reçu comme enseignement.

L'apprentissage cognitif est rigoureusement appliqué en Chine et au Japon. Une étude récente de David Reynolds a comparé l'enseignement des

mathématiques à Nanjing et Southampton, où il travaille. Il a constaté qu'en Chine, "l'interaction avec toute la classe" a été utilisé 72% du temps, contre seulement 24% en Angleterre. C'est aussi le cas au Japon où les enseignants transmettent leurs connaissances en utilisant davantage des questions qui amènent les élèves à comprendre ce qu'ils apprennent. Par exemple, des questions avec des formules comme «pourquoi» et «comment» qui impliquent la réflexion, contrairement aux classes américaines qui résonnent au son de « quoi » qui implique la mémorisation.

Par ailleurs, concernant la formation des formateurs, il existe de nouvelles écoles de formation de maîtres, comme North Star Academy au New Jersey et Relay Graduate School of Education en Amérique, qui incite aussi les maîtres à adopter l'apprentissage cognitif. A l'application de l'apprentissage cognitif, il faudra alors rajouter la rétroaction.

2- La rétroaction ou le suivi-évaluation de la qualité des enseignements

Les institutions de formation des enseignants ont un grand rôle à jouer pour une plus grande efficacité du système éducatif et de formation. Pourtant, elles font l'objet de nombreuses critiques dans certains pays, car elles présentent des défaillances. David Steiner de l'Institut Johns Hopkins pour la politique de l'éducation, à Baltimore, qualifie un grand nombre d'institutions de formation des enseignants de l'Amérique de « sclérosées ». L'OCDE, constate l'enfermement de la profession d'enseignants dans les écoles occidentales. Simon Burgess,

de l'Université de Bristol, affirme que l'enseignement est encore « une profession à huis clos ». M. Gutlerner qualifie de lamentable les systèmes d'évaluation des formations des enseignants, non à cause de moyens financiers, mais à cause de mauvaises pratiques d'enseignement. Quant aux enseignants eux-mêmes, ils ne remettent pas souvent en cause la qualité de leur enseignement. Ainsi, on note une réelle absence de politique d'évaluation des performances, ainsi que de l'impact de formation des enseignants, et de la qualité des cours des enseignants. Pour remédier à cette contre-performance, il faut que ces institutions réforment leur manière de former les enseignants en adoptant de nouvelles techniques permettant aux enseignants de choisir une approche dynamique et ouverte de l'enseignement et de subir l'évaluation de leurs enseignements : c'est la rétroaction.

L'utilisation de la rétroaction est présentée comme une technique pouvant résoudre ce problème. En effet, dans certains pays, elle se présente comme une technique pour répondre à la problématique de l'absence d'évaluation des performances et de l'impact des enseignements constatés dans les écoles de formations d'enseignants, au primaire, au secondaire et à l'université. La rétroaction consiste à évaluer la pratique et la qualité des enseignements des enseignants. Elle met de manière explicite, l'enseignant au cœur de l'action, et de manière indirecte, les élèves et les institutions de formation des enseignants. Elle vise l'amélioration des enseignements et par ricochet, le

rendement des élèves et des écoles de formation d'enseignant. Ses caractéristiques sont non seulement la pratique de l'enseignement en classe, mais aussi l'évaluation par les collègues, les élèves et les institutions de formation.

Les écoles Relais, Sposato et l'Arche, en Angleterre, applique la rétroaction. Ces écoles évaluent leurs enseignants à partir des résultats des élèves. A Sposato, les stagiaires accordent 20 heures par semaine à la pratique en classe et 40 à 50h au tutorat, où assistent des enseignants ou tuteurs. Cela implique un partage, des échanges, des réflexions et un dialogue avec les tuteurs et d'autres enseignants. Les meilleures écoles asiatiques font aussi de la collaboration des enseignants, leur pilier pour une réussite de l'enseignement. Roland Fryer de l'Université de Harvard et Matthew Kraft et John Papay, des universités de Harvard et Brown, confirment qu'une rétroaction régulière sous le mentorat d'un enseignant principal a des effets positifs importants. Ces modèles de formation sont aussi présents dans les écoles telles que Match et North Star et dans des villes telles que Shanghai et Singapour. Shanghai fait de la promotion des enseignants, une promotion axée sur les résultats. Ainsi, dans certaines écoles, la promotion des enseignants et de leurs mentors ou tuteurs est faite en fonction de résultats positifs. Cela pose la problématique fondamentale de la rémunération des enseignants. L'intérêt de cette méthode est que, du point de vue économique, le suivi-évaluation des enseignants peut réduire l'impact de la pauvreté sur les résultats des

élèves. L'enseignant doit transmettre un enseignement de qualité afin de donner la même chance de réussite à tous ses élèves. Dès lors, l'application de cette technique offre une égalité de chance de réussite aux futurs diplômés quel que soit leur niveau de vie.

II- L'analyse du système éducatif du Bénin à la lumière des expériences extérieures

Le Bénin connaît une régression vertigineuse des taux de réussite des élèves depuis ces dernières années. De 89% en 2015, le taux de réussite des élèves au Certificat d'Etudes Primaire (CEP) est passé à 39,26% en 2016 ; le Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC) est passé de 47% en 2014, à 30,15% en 2015 et 16% en 2016 ; 30,14% d'élèves seulement ont obtenu leur Baccalauréat en 2016. Plusieurs raisons justifient cette contre-performance du système éducatif béninois. Le Ministre des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle Lucien KOKOU, dans une interview réalisée par Bruno SEWADE dans La Nation Magazine N°010 de septembre 2016 a fait le diagnostic de l'état de lieu de son secteur. Pour lui, son secteur souffre de dysfonctionnements à cause de la qualité de l'école. « Une école est de qualité, pas seulement lorsqu'elle est bâtie avec des infrastructures modernes, ou qu'elle dispose d'un grand nombre de matériels pédagogiques, mais aussi parce qu'elle possède des enseignants en nombre suffisant pour ses classes. Une école est de qualité en fonction de résultats. Or, le Bénin continue de rechercher les beaux résultats qui témoignent de la qualité de l'en-

seignement, notamment ces dernières années. ». Il en est de même des secteurs primaire et universitaire. Ce qui importe alors, c'est la recherche de voies et moyens en vue de faire retrouver au Bénin, sa place de « quartier latin de l'Afrique ».

Au regard des expériences réussies dans d'autres pays précédemment analysés, outre les objectifs liés à l'infrastructure et aux programmes scolaires, le gouvernement devrait agir prioritairement et avec rigueur sur deux points majeurs : la sélection et la formation des enseignants et d'autre part, adopter les techniques visant la qualité des enseignements.

A- La sélection et la formation des formateurs pour un système éducatif au service du développement

Tout secteur d'activité a besoin de personnels compétents pour influencer le rendement de l'entreprise. Le secteur de l'Education encore plus que les autres, dans la mesure où c'est le lieu de production des intellectuels, des compétences, et finalement des forces vives d'une nation. Ce sont des enseignants bien formés qui permettront le transfert de solides connaissances et compétences aux futurs acteurs du développement économique et social d'un pays. S'ils sont mal formés, il sera difficile de trouver une adéquation entre la formation des élèves et le marché de l'emploi. Pourtant, les entreprises ont besoin de travailleurs performants pour doper leur chiffre d'affaire et contribuer à la vitalité de l'économie nationale. Mais un certain nombre de problèmes tel que la cohérence des réformes, le défaut de sélection qualitative des

enseignants, la médiocrité de la formation des formateurs, la prolifération d'établissements publics et privés non qualifiés et à but purement lucratif, entravent la sélection qualitative et la formation adéquate des formateurs et, par conséquent, les performances du système éducatif béninois.

1- Le manque de rationalisation des réformes

Le secteur de l'éducation au Bénin a connu trois grandes réformes depuis l'indépendance du pays. Le Deuxième Forum National sur le Secteur de l'Education : Fondement, Organisation, Résultats et Perspectives Post-forum tenu en mai 2015 présente ces différentes réformes. Il s'agit de « La réforme « Grosse-Tête/Dossou-Yovo » qui s'est traduite par la prise de l'Ordonnance N° 71-28 CP/MEN du 24 juin 1971 ; la réforme de l'Ecole Nouvelle, instituée par l'Ordonnance N° 75-30 du 23 juin 1975 et la réforme objet de la Loi N° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'éducation nationale en République du Bénin et, modifiée par la Loi N° 2005 du 06 octobre 2005 ». L'évolution des réformes n'a pas tenu compte des faiblesses des réformes antérieures pour une véritable amélioration du système éducatif béninois. Ainsi, le repositionnement du système éducatif post-indépendance basé sur la formation des élites vers un système éducatif axé sur les compétences pour répondre au besoin de développement n'a malheureusement pas tenu compte des secteurs vitaux de développement (technique, technologique, industrielle), mais à plutôt privilégier les formations générales (littérature philosophie, droit, sociologie,

etc.).

Avec la dernière réforme, le gouvernement n'a pas ménagé ses efforts pour tenter d'améliorer le secteur de l'Education au Bénin. Des institutions de formation d'enseignants ont été créées. D'importants moyens financiers ont été investis grâce à l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux comme l'Agence Française de Développement, la Banque mondiale, GTZ pour ne citer que ceux-là. Une approche de l'éducation a été expérimentée. Il s'agit de l'Approche par compétence. Elle a été mise en œuvre dans l'enseignement primaire et secondaire. Cette approche consiste à centrer les apprentissages sur le développement des compétences nécessaires pour contribuer au développement économique de la société. Elle a en réalité une portée économique et un but utilitaire, d'où l'espoir que les Nouveaux Programmes d'Etudes ou Programmes par compétence participeront à la construction de savoir-faire et de savoir-agir indispensable pour le monde de l'entreprise. A ce titre, elle met la priorité aussi bien sur la maîtrise des compétences que sur le développement des savoirs en vue de la production d'une ressource humaine de qualité dont le pays a besoin pour se développer. Cependant, la mise en œuvre au Bénin de cette approche et des Nouveaux Programmes d'Etudes a souffert de dysfonctionnements.

2- Le défaut de sélection qualitative des formateurs

Parmi les dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre de l'Approche par compétence, on a relevé la

qualité approximative du personnel enseignant et l'inadaptation des programmes, une baisse d'engagement et d'encadrement pédagogique des enseignants et l'inadéquation formation/emploi. A ce propos, deux forums sur le Secteur de l'Education au Bénin ont été organisés sous le régime de l'ancien Président Dr.Yayi Boni, respectivement en 2007 et en 2014 pour réfléchir sur les moyens d'améliorer le système éducatif du pays.

Conscient de la persistance de ces dysfonctionnements, le projet de société du nouveau Président a l'ambition de réformer tout ce secteur, d'où une volonté de redonner une visibilité au Conseil National de l'Education créé depuis 2009 par le Décret N°2009-139 du 30 Avril 2009 et d'élargir ses champs d'action. Le Président du Conseil National de l'Education, le Professeur Paulin Hountondji, reconnaît que le système éducatif béninois est en crise et nécessite des actions hardies pour résoudre les dysfonctionnements constatés dans le secteur de l'éducation. Le Président Patrice Talon a donc mis en place une commission qui travaille sur la réforme de l'éducation. Le gouvernement béninois n'est pas seul conscient de la crise du secteur de l'éducation.

L'échec massif des élèves à leurs examens en 2016 a suscité un tollé médiatique et des critiques et a permis à l'opinion publique nationale de prendre la mesure de la gravité du problème. L'Etat, les média, les syndicalistes, les universitaires, les partenaires bilatéraux et multilatéraux ont relevé cette crise de l'éducation et ont voulu expliquer la contre-per-

formance du système éducatif béninois. Selon eux, elle est liée au degré de la qualité des enseignants et à l'insuffisance des moyens mis à leur disposition ; à la médiocrité de leurs enseignements ; à l'absence de mesures prises pour accompagner ou répondre aux problèmes soulevés par la massification de l'école due à sa gratuité, à l'absence de formation pédagogique des maîtres, alors même qu'ils sont le point de départ et la base de la construction de futurs acteurs de la société ; à l'insuffisance des infrastructures scolaires ; à un laisser-aller des responsables en charge de l'enseignement dès le niveau primaire, qui a des conséquences au niveau secondaire et universitaire ; à la nomination à des postes administratifs dans les ministères de nombreux enseignants qualifiés des écoles secondaires ; aux programmes d'étude scolaire ; aux parents qui ont abandonné leur rôle d'éducateur.

Parmi toutes ces causes, il ressort que la première raison de l'échec massif des élèves au Bénin serait la mauvaise qualité des enseignements des enseignants ou l'emploi d'enseignants non qualifiés à tous les niveaux d'études. Le profil de certains enseignants serait inadapté à l'exigence que revêt la discipline dont ils ont la charge. Selon Maxime Okoundé, syndicaliste et porte-parole du Front d'action des syndicats de l'éducation, plus de 80% d'enseignants sont des vacataires, ANPE et volontaires qui n'ont pas eu de formation initiale ni continue. Il propose purement et simplement, parmi ces ordres, la suppression de ceux qui ont un profil douteux tel que le mentionne l'article de

BADAROU Aziz intitulé, « Echecs massifs des candidats aux examens nationaux du Cep, Bepc et Bac 2016 : La gangrène du système éducatif serait d'abord les enseignants », dans *Matin libre* N° 493. Bien que sa position soit compréhensible, celle-ci semble irréaliste, dans la mesure où, le plus grand nombre d'enseignants dans les écoles relève de ces ordres. Parmi les volontaires, il y'en a qui sont formés mais n'ont pas eu la chance d'être recrutés. Les communautaires sont généralement ceux qui n'ont pas le profil pour enseigner. Ils n'ont ni formation initiale, ni formation continue. L'Etat ne doit pas systématiquement supprimer ces différents ordres du métier. Il faut agir dans le sens de leur formation. Cela implique pour l'Etat béninois de mettre un accent sur leur formation pour produire des ressources humaines de qualité nécessaires à une meilleure performance du système éducatif.

L'Etat doit également veiller à ce que les enseignants du primaire et du secondaire formés et recrutés ne soient pas, en raison de la politisation de l'administration, nommés à des postes administratifs dans les ministères, sans avoir fait au moins quinze ou vingt ans de service dans les écoles. Cette politisation a un effet néfaste, celui de retirer de l'enseignement les enseignants les plus performants. Le Ministre des Enseignements secondaire et de la formation professionnelle dans son interview note aussi que, trop de politisation ne permet pas une école de qualité. Il considère que l'une des raisons de l'échec massif des élèves est la politisation de la nomination des directeurs et des censeurs à l'enseignement

secondaire général car elle a conduit à la promotion de ceux incompetents. Il exprime le regret qu'il n'y ait plus l'activité liste d'aptitude (cette liste permet d'identifier les personnes compétentes pour diriger un collège), pour la nomination de ces responsables à l'enseignement depuis plus de six ans et envisage son rétablissement. Pour lui, il est indispensable « de placer l'homme qu'il faut à la place qu'il faut » pour obtenir de meilleurs résultats scolaires.

En définitive, ce sont uniquement les enseignants formés par les structures mises en place par l'Etat à cet effet, qui seront recrutés pour enseigner aussi bien dans les établissements publics que privés. De même, ce sont uniquement des directeurs et censeurs d'enseignement aptes à diriger une école qui seront nommés. Cette sélection qualitative favorisera l'amélioration de la diffusion du savoir dans les salles de classe par des enseignants qualifiés. Celle-ci dépend évidemment aussi de la qualité des structures de formation des formateurs.

3- L'importance de la formation des formateurs

Il est essentiel que le gouvernement béninois mette à l'ordre du jour de son projet de réformes, la question de la formation des enseignants dès le primaire jusqu'à l'université. Le recrutement effectué avec rigueur dans les années 1970 au profit des écoles normales départementales s'est interrompu en 1986 faute de ressources financières. Mais les écoles normales intégrées ont continué de former des maîtres du primaire et du secondaire aux frais de ces derniers. Ces écoles ont aussi été supprimées et rempla-

cées soit par des instituts, soit par des facultés ou structures d'enseignement. Les recrutements d'enseignants pour les écoles effectués dans ces différentes structures et non auprès d'institution de formation de maîtres ont occasionné l'essor d'un personnel enseignant hétéroclite et sans formation pédagogique. On y retrouve parmi ces enseignants, d'anciens instituteurs, des contractuels et des communautaires, qui ne se prédestinaient peut-être pas à l'enseignement. Ils viennent parfois dans ce corps de métier « non pas par vocation, mais pour raison de chômage » comme le révèle Vitali Boton dans son article « Examen de fin d'année : Les vraies raisons des échecs massifs », paru dans le quotidien L'Inter Express N° 0597 du lundi 11 juillet 2016. Cela génère des enseignants sans formation, des enseignants peu motivés et sans conscience professionnelle. Corruption, absentéisme des enseignants, les diplômes obtenus à partir de faveurs, la perte de valeurs de la fonction enseignante sont devenus monnaie courants.

Il faut attendre 2005 pour que le gouvernement mette en place un système de formation dans les écoles normales. Il y a eu la création de l'Ecole Normale Supérieure de Porto-Novo, de Natitingou et de l'Ecole Normale Supérieure de l'enseignement technique de Lokossa qui forment des élèves-enseignants des lycées et des collèges. En 2006, il a également été créé six Ecoles normales d'instituteurs (ENI) signalent Michel-Robert Gomez et Adrien HUANNOU dans l'ouvrage L'éducation au service du développement publié par le CIPB en 2009.

Aujourd'hui, la sélection des enseignants devrait se faire, non plus sur simple demande après l'obtention du BEPC, du Baccalauréat ou du Master, mais uniquement au sein d'institutions de formation des enseignants après l'obtention d'un diplôme d'aptitude à enseigner. Cela implique qu'après le primaire, le secondaire ou l'université, ceux qui veulent exercer le métier d'enseignant doivent systématiquement s'inscrire dans des écoles de formations pour acquérir des compétences sur le contenu pédagogique. Ces formations devront se solder par un diplôme d'aptitude à l'enseignement après une durée d'études définies et l'avis favorable des responsables de formation. Cela permettra d'identifier naturellement les bons enseignants et même de susciter l'envie ou la passion chez ceux qui ne se prédestinaient pas à l'enseignement. Tout ceci montre l'importance de la formation des formateurs aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Pour accompagner ce besoin de qualité des enseignants et de leurs enseignements, le secteur éducatif public et privé doit être mieux encadré.

4- Une purge nécessaire des établissements publics et privés

Une politique gouvernementale de sélection et de création d'établissements scolaires publiques et privés est indispensable. En effet, la mesure de la gratuité scolaire prise par l'Etat pour le primaire et le secondaire a certes entraîné un taux de scolarisation plus élevé, ce qui est en soi positif, mais n'a pas été accompagné de mesures adéquates pour répondre à la massification de l'école. On peut citer entre autres, un

grand nombre d'enseignants, des subventions suffisantes, régulières et versées à temps. Le Comité de Réformes a proposé au Chef de l'Etat que les subventions soient acheminées très tôt à la rentrée prochaine. En effet, selon le bilan partiel du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE), les taux bruts de scolarisation ont connu une croissance continue de 2007 à 2011 pour la Maternelle, le Primaire et le Secondaire. L'accroissement s'est accentué par la suite. Depuis 2006, les 100% du taux d'accès ont été dépassés pour les niveaux maternelle, primaire et secondaire. Au primaire, le taux de scolarisation est passé de 95% en 2005 à 114,38% en 2015. Au secondaire, le taux de scolarisation est passé de 14,59% en 2011 à 37,28% en 2015 pour le premier cycle et pour le second cycle de 32 à 57%. L'enseignement supérieur a doublé d'effectif. De 50.000 étudiants on est passé à 100.000 si bien que le Bénin a été classé premier pays de la région ouest africaine ayant le plus grand nombre d'étudiants. Ces données ont été tirées de l'Article « Etat alarmant du système éducatif béninois : Les effectifs explosent, la qualité en berne ! », du quotidien La Croix du Bénin N° 1359 du 22 Juillet 2016.

La forte croissance démographique qu'enregistre le pays est également à l'origine du surpeuplement des classes reconnaît la Directrice de l'Agence Française de Développement dans l'article de Pascal AGUEHOUNDE, intitulé « La Directrice de l'Afd sur l'éducation au Bénin : La massification s'est faite au détriment de la qualité » et publié dans Le Matinal,

Quotidien béninois d'information, le 21 juillet 2016. Cela a occasionné une construction massive et anarchique (partout et n'importe où) d'établissements scolaires publiques, mais surtout privés attirés par le gain, sans réel suivi de la part du gouvernement du respect des règles élémentaires en matière d'architecture scolaire, de situation géographique et de pédagogie. En effet, de 6752 écoles primaire en 2006, le nombre d'écoles en 2015 a pratiquement doublé soit un taux d'accroissement de 90% selon les sources du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire. Direction de la programmation et de la prospective. Il est lu dans l'Article, « Etat alarmant du système éducatif béninois. Le soutien de l'Etat aux écoles et collèges privés » publié par le quotidien La Croix du Bénin N° 1359 du 22 Juillet 2016 que, les écoles ont été créées sans le respect des réglementations en vigueur. A cet effet, il est nécessaire que le gouvernement fasse une évaluation des rendements des écoles publiques et privées afin de séparer le bon grain de l'ivraie et de remettre sur le droit chemin celles qui en font uniquement une activité commerciale ou de retirer les agréments ou les autorisations d'ouverture à celles qui violent le dispositif légal en la matière. A ce sujet, la Ministre de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique, dans un communiqué radiodiffusé en août 2016, a rendu public une liste de 50 établissements privés de l'enseignement supérieure considérés en situation irrégulière et interdits d'ouverture pour la rentrée 2016-2017. Toutefois, cette décision doit s'accompagner de mesures pour prendre en charge les

élèves issus de ces écoles afin qu'ils n'en soient pas des victimes.

De même, la recherche de formateurs de qualité et d'un enseignement porteur de développement ne peut se faire sans une évaluation des méthodes pédagogiques employées par les enseignants dans les écoles et sans un suivi-évaluation de ces méthodes par les responsables d'institutions de formations et les inspecteurs pédagogiques. Ainsi, quelles seraient les méthodes ou techniques les plus efficaces pour favoriser la réussite des élèves et pour rendre le système éducatif béninois performant?

B-La technique d'enseignement et le suivi-évaluation pour un enseignement de qualité en phase avec les besoins du marché de l'emploi

Au-delà de la problématique du statut de l'enseignant et de sa capacité à enseigner, il se pose d'autres problématiques qui sont celles de savoir comment enseigner et comment savoir qu'on a bien enseigné. Concernant la question de savoir comment enseigner, il est admis que le bon enseignant est celui qui n'a pas seulement vocation pour enseigner. C'est aussi, celui qui acquiert par la formation ou par l'expérience, l'art d'enseigner, qui sait transmettre ses connaissances, impacter positivement le rendement des élèves. Il est alors possible d'apprendre à enseigner grâce à des formations relatives aux méthodes et techniques d'apprentissage ou au contenu pédagogique. L'on a constaté que la technique d'enseignement, à savoir l'apprentissage cognitif porté par l'Approche par compétence au Bénin, correspond dans les

principes aux techniques anglo-saxonne et asiatique. Mais les méthodes de travail imposées par l'apprentissage cognitif et les programmes par compétences ne sont pas porteur d'égalité de chance au Bénin et ne prennent pas en compte l'environnement de l'enseignement. Conscients des limites de ces méthodes de travail, certains pays africains envisagent une autre approche d'éducation fondée sur l'utilisation d'outils techniques en lien avec le monde moderne. Cette approche et même l'approche par compétence impliquent la nécessité de rationaliser les formations techniques et technologiques au Bénin, car on note une inadéquation formation/emploi.

Quant à la question de savoir comment enseigner, le suivi-évaluation rigoureux de l'application par les enseignants de ces techniques et méthodes d'apprentissage comme on l'a vu dans certaines écoles chinoises, anglaises, américaines, finlandaise, peut aider à transmettre un enseignement de qualité. Cependant, l'enseignement au Bénin manque cruellement de rétroaction de la part des enseignants, des institutions de formation des enseignants et des inspecteurs pédagogiques.

1- La nécessité de promouvoir l'apprentissage cognitif par l'allocation de moyens suffisants

L'Éducation au Bénin est encore fortement imprégné des contenus et des méthodes pédagogiques traditionnels (lecture du cours etc.) tels que mis en place pendant l'époque coloniale. Ces méthodes traditionnelles favorisaient en prio-

rité l'acquisition de savoirs et formaient des élites appelées à gouverner ces Etats nouvellement indépendants. Or l'approche par compétence instituée par la suite, met en œuvre un ensemble de contenus et de méthodes pédagogiques d'enseignement plaçant l'élève en situation d'apprentissage. Il en découle l'utilisation de technique relative à l'apprentissage cognitif pour stimuler la propre réflexion des élèves, favorisant ainsi l'acquisition d'un savoir, d'un savoir-faire et d'un savoir-être afin de rendre davantage les élèves pragmatiques et acteurs de leur apprentissage. Cette technique à l'intérêt de les amener à cultiver l'esprit d'entreprise afin d'être opérationnel sur le marché de l'emploi. Elle tend à former des spécialistes dans un domaine pour les besoins du marché.

Il faut dire qu'amener les élèves à réfléchir au lieu de mémoriser et donc les mettre à contribution dans leur apprentissage est fondamental. Cela permet d'instaurer des cours interactifs où il faut capter l'attention des apprenants. Cela leur permet aussi d'acquérir des compétences transversales, transdisciplinaires et disciplinaires (c'est une combinaison de compétences intellectuelles, méthodologiques, socio-affectives, d'identité personnelle et culturelle, de savoir dans des domaines spécifiques indispensables à leur formation). Gomez Michel-Robert et HUANNOU Adrien ont analysé ces compétences dans l'ouvrage L'éducation au service du développement, publié par le CIPB. Pour être efficace, cette méthode doit être appliquée dans un environnement adéquat où sont réunis les moyens lo-

gistiques, l'aménagement approprié des horaires, le nombre réduit des élèves, la capacité pédagogique de l'enseignant.

Au Bénin, l'application de l'approche par compétence et donc de la technique d'apprentissage cognitif, a montré des limites en raison de défaut ou de l'insuffisance de ressources humaines, financières, logistiques et pédagogiques. Par exemple, la méthode de travail en groupe imposée par cette approche n'a pas pris en compte le surpeuplement des classes, le niveau des élèves et le manque de formations des enseignants et d'outils pédagogiques dans les écoles.

Par ailleurs, les Nouveaux Programmes d'Etudes ou Programmes par compétence ont occasionné par exemple la suppression des disciplines utiles comme la dictée alors que les manuels contenant ces nouveaux programmes ont été jugés inadaptés à l'âge des élèves. Cela engendre une inadéquation entre les épreuves d'examens et le niveau réel des élèves. Pire, les tests d'évaluation de compétences sont fournis par l'INFRE parce que les enseignants eux-mêmes, ne sont pas assez compétents pour produire des tests d'évaluation des divers types de compétences selon Gomez Michel-Robert et HUANNOU Adrien. Dans cette optique, il faudrait revoir les programmes scolaires et les adapter aux besoins pédagogiques et faire en sorte que les épreuves d'examen soient conçues en fonction du niveau réel des élèves. Parmi ces derniers de plus en plus jeunes, il y en a qui ont un usage approximatif de la langue française, ce qui entrave l'acquisition des

compétences. Ainsi, bien que l'utilisation de l'apprentissage cognitif soit une bonne technique de transfert des compétences, elle peut engendrer une inégalité de chance lorsque l'allocation de moyens à cet usage n'est pas réunie.

2- Des outils en lien avec le monde numérique favorables à l'égalité de chance ?

Certains pays africains expérimentent d'autres approches d'éducation. Il s'agit toujours d'approches adaptées au monde moderne mais en lien avec le monde numérique. Cela implique l'utilisation d'outils pratiques made in Africa, parfois en langue vernaculaire. Ce sont les tablettes éducatives et l'assistance aux étudiants à moindre coût. En ce qui concerne les tablettes, on peut citer la tablette VMK du congolais Vérone Mankou, la tablette éducative Qelasy de l'ivoirien Thierry Ndoufou, révèle Stephan Eloise GRAS dans l'article « Repenser l'école de demain. L'Afrique comme hypothèse », tiré de L'AUTRE Quotidien N° 2883 du vendredi 22 juillet 2016.

Quant à l'assistance aux élèves, c'est une méthode expérimentée avec succès par la Côte d'Ivoire. Dans ce même article de Stephan Eloise GRAS, on peut lire que la Plateforme éducative « Succès assuré » est gratuite pour les élèves du CP jusqu'à la Terminale. Cette plateforme propose des soutiens scolaires via des capsules vidéos. C'est aussi le cas du Maroc avec la startup Myvirtual Learning Environment pour les écoles et universités de moins grande envergure. De plus en plus de campus virtuels font leur apparition et proposent

des e-formation (Moocs, Spocs, M-learning). Un suivi-pédagogique et administratif est assuré. Le projet Africa 4 Tech s'est donné l'objectif de promouvoir sa vision numérique de l'éducation en développant des programmes online (Moocs, Spocs, M-learning), des laboratoires et des programmes pédagogiques. Cependant, l'adoption de cette approche nécessite des infrastructures technologiques adaptées : des ordinateurs, tablettes, etc. A ce titre, des partenariats doivent être envisagés avec les entreprises de création et de vente d'ordinateurs. Le gouvernement camerounais envisage aussi d'entrer dans le monde numérique et a le projet d'offrir à ce titre des ordinateurs aux étudiants.

L'entrée de l'éducation dans le monde numérique serait un progrès si l'Etat se chargeait de fournir la logistique nécessaire aux écoles primaires, secondaires, aux universités et à tous les apprenants. Dans le cas contraire, ce type d'approche numérique risque de générer une inégalité des chances entre les élèves dont les parents ont les moyens suffisants et les élèves issus des couches défavorisées. Dans tous les cas, les enseignements doivent prioriser des domaines porteurs de développement tels que les formations techniques et industrielles, entre autres.

3- La nécessité de vulgariser les formations technique, technologique et industrielle pour une adéquation formation et emploi

Au Bénin, les techniques d'enseignement portées par l'approche par compétences conviennent plus à l'enseignement technique qu'à l'ensei-

gnement général. Or l'enseignement technique, et par ricochet la formation professionnelle, est le parent pauvre de l'éducation au Bénin. Des efforts sont faits mais pas suffisamment concernant par exemple les formations techniques et technologiques. Il y'a un problème d'adéquation entre l'offre de formation et le marché de l'emploi. Le Bénin est un pays ayant peu investi dans ces formations. Dans les universités, on a une grande proportion de gens formés beaucoup plus dans les disciplines générales que dans les domaines technique et technologique tels que la télécommunication, le génie civil, la construction de machines agricoles, l'industrie. Pourtant, un pays en voie de développement est un pays qui doit absolument investir dans les domaines technique et technologique pour amorcer l'industrialisation qui est le point de départ de l'essor économique d'un pays. Aujourd'hui la plupart des écoles publiques comme privées sont axées sur des formations générales (littérature, philosophie, etc) où les besoins sont moins criants. Bon nombre d'étudiants qui s'inscrivent dans ces filières ne trouvent pas d'emploi dans leur domaine à la fin de leur formation. Ils sont obligés d'accepter un emploi pour lequel ils ne sont pas diplômés, faute de mieux. Une réforme visant l'adéquation formation-emploi sera nécessaire d'autant plus que le secteur privé et les entreprises privées sont en pleine expansion dans le pays. Le thème central du deuxième Forum sur le secteur de l'éducation tenu en 2014 intitulé « le système éducatif béninois face aux défis de la formation d'un homme nouveau, acteur de dévelop-

pement : que faire ? » a bien situé le champ que doit prendre l'éducation et la formation au Bénin.

Des efforts doivent être faits pour essayer d'identifier à moyen ou à long terme (sur 20 ans par exemple) les domaines porteurs pour l'économie du pays et qui permettent d'amorcer le développement sur le plan technique et technologique. De même, il faut identifier les filières qui peuvent être compatibles et pour lesquels il faut créer des structures universitaires, d'éducation et même déjà au collège pour faire l'apprentissage en la matière. Le Ministre des Enseignements secondaire et de la Formation professionnelle préconise à partir du niveau 3e (14 ans). Il serait même souhaitable que cela se fasse dès l'entrée au collège. Par exemple, le Bénin est un pays dont le secteur agricole est largement représenté. Des filières dans ce domaine permettront de mettre sur le marché des jeunes techniquement et technologiquement compétents pour pouvoir créer de nouvelles opportunités porteuses du développement du pays. L'AFD initie un projet dans ce sens et apporte son soutien financier pour accompagner le gouvernement actuel à mettre en œuvre sa vision du développement du secteur privé en adéquation avec les besoins du marché.

Le Ministre des Enseignements secondaire et de la Formation professionnelle a affirmé l'intérêt du gouvernement pour les centres de métiers et les centres de formation professionnelle lors de son interview dans La Nation Magazine N°010 de septembre 2016. Un décret

de réforme de l'enseignement technique est actuellement en cours dit-il. L'idée du gouvernement de mettre en place une structure de détection des potentialités des élèves à partir du niveau 3e afin de les orienter dans les enseignements techniques et la formation professionnelle est bonne. Toutefois, il est important de signaler que même dans ces domaines, on aura besoin d'enseignants bien formés. Il peut y avoir d'important moyens financiers mis à disposition, mais s'il n'y a pas une bonne qualité d'enseignement, l'effort sera vain parce qu'il n'y aura pas de diplômés compétents. D'après le Ministre, les ressources seront formées pour que l'orientation des élèves dans ces domaines soit effective d'ici la rentrée 2017-2018. Pour la rentrée 2016-2017, deux heures d'activités culturelles et sportives seront consacrées aux élèves en vue de les intégrer dans une structure que l'Etat prévoit de mettre en place car il faut redorer le blason de « la culture où les valeurs s'éteignent, faute de suivi. ».

Ainsi, aussi bien le contenu, la méthode, la pédagogie, que la qualité de l'enseignement entre en jeu dans le processus d'apprentissage des élèves et du développement des compétences. Tout cela pose de manière implicite un autre questionnement : comment savoir que l'enseignement dispensé est de qualité ?

4- La nécessité d'une rétroaction pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement au Bénin

Des systèmes de suivi-évaluation, d'auto-évaluation de l'enseignement par les élèves, par les institutions de formation des enseignants et par les inspec-

teurs pédagogiques de l'éducation doivent être envisagés pour obtenir un enseignement de qualité. Ce dispositif de suivi-évaluation doit être vu non pas dans le sens d'une répression envers les enseignants, mais doit se définir en termes de collaboration, dans un Bénin démocratique.

L'enseignement au Bénin est encore une profession à « huis clos ». Pourtant les enseignants ont un devoir civique envers la République. Ils participent à l'édifice de la société, à la formation de futurs cadres pour le développement socio-économique du pays. A cet effet, ils doivent rendre compte de leurs actions. Il est vrai qu'il n'est pas facile pour les enseignants de se remettre en cause ou de voir des tiers, des étudiants, des institutions comme les inspecteurs d'enseignement remettre en cause leur enseignement. Mais cela est utile et fondamental pour l'enseignant lui-même. Le but n'est pas de l'humilier, mais de l'aider à donner le meilleur de lui-même en améliorant ses techniques et par conséquent lui permettre de récompenser l'effort qu'il fait.

Les responsables d'institutions de formation des formateurs doivent aussi descendre dans les classes, faire des enquêtes pour savoir comment se passent les enseignements. Le but est d'identifier les difficultés auxquelles sont confrontés les enseignants, d'identifier les méthodes et techniques utilisées et relever leurs forces et faiblesses. C'est en fonction de cela qu'ils pourront mieux aider les enseignants au moment de leur formation. Faire des formations standardisées ou générales ne sera pas efficace si cela ne

prend pas en compte la réalité des classes, la réalité de l'enseignement, la réalité des difficultés de l'enseignement, la réalité des méthodes de l'enseignement dans les classes et même la réalité économique pour pouvoir tirer une leçon de ce qui marche, de ce qui ne fonctionne pas et de ce qui est propice à l'économie du pays. C'est peut-être la meilleure manière d'apporter un plus aux enseignants et de les aider à améliorer leur performance dans la classe en vue de l'insertion des élèves dans le monde professionnel.

L'avis des inspecteurs des enseignements est également très important. Un entretien que nous avons eu le 21 juillet 2016 avec le chef service inspection et animation pédagogique de l'Inspection Générale Pédagogique du Ministère (IGPM) de l'enseignement secondaire et professionnelle au Bénin, laisse percevoir une réelle structuration et organisation des inspections pédagogiques par l'institution. L'IGPM s'occupe de l'inspection, de l'animation pédagogique et du suivi des conseillers pédagogiques. Elle est composée d'un Inspecteur Général qui dirige l'IGPM, de deux adjoints, de 5 chefs services dont 1 est administratif, de 13 groupes spécialisés, chaque groupe s'occupant d'une discipline. De 6 inspecteurs pédagogiques formés pendant deux ans dans une école de formation à Porto Novo et mis à la disposition de l'IGPM. Ils assurent la coordination entre tous les départements et sont le relai des travaux à l'IGPM et de conseillers pédagogiques. Ces derniers, sous la responsabilité des inspecteurs pédagogiques sont des professeurs cooptés et

nommés par l'IGPM pour faire un encadrement de proximité. Ce sont des personnes de référence pour l'IGPM. Ils sont présents dans tous les départements et constituent un relai, car rendent compte des dysfonctionnements qu'ils constatent sur le terrain. Ainsi, ce sont les inspecteurs et les conseillers pédagogiques qui sont chargés d'assurer le contrôle des activités des enseignants.

Malgré cette rigoureuse organisation, il reconnaît l'absence d'encadrement et de suivi strict de la qualité des enseignements dans les écoles. Peu d'enseignants ont été formés pour faire face à la nouvelle donne de la massification de l'école. De même, peu d'inspecteurs l'ont été pour assurer le suivi de la qualité des enseignements dispensés par les enseignants. D'où la nécessité de former le plus grand nombre d'inspecteurs pour assurer le suivi-évaluation de ce qui se passe dans les écoles d'autant plus que plusieurs d'entre eux iront bientôt à la retraite.

Le Ministre des Enseignements secondaire et de la Formation professionnelle a entrepris des réformes dans son secteur concernant le contrôle de la qualité des enseignements, car il constate aussi qu'il y'a « une mauvaise couverture de l'encadrement sur le terrain ». Les activités de contrôle des inspecteurs et des conseillers n'impactent pas vraiment sur les résultats du système éducatif d'où la nécessité de réorganiser les ressources humaines disponibles. A cet effet, il a adopté un texte visant la répartition des enseignants dans des pools d'inspections présents dans tous les départe-

ments. Cela signifie que tous les départements auront un pool d'inspecteurs dans les différentes disciplines. De même, il souhaite résoudre la question de l'organisation du recrutement des vacataires en chargeant les inspecteurs d'aider « les directeurs départementaux à contrôler le recrutement des vacataires » et d'assurer un encadrement de proximité avec les enseignants. Ceux-ci auront des séances de formation continue de deux heures sous la supervision des inspecteurs. Les moyens de déplacements (voitures) sont prévus pour faciliter le travail des inspecteurs grâce au programme d'appui de l'AFD à l'enseignement secondaire au Bénin.

Par ailleurs, les enseignants qui travaillent dans les collèges et dans les bureaux seront redéployés pour couvrir le besoin en ressources humaines dans l'enseignement qui est évalué à 12000 enseignants uniquement pour le secondaire. Ce redéploiement a commencé à être concrétisé comme on peut le lire dans l'article intitulé « Les enseignants du secondaire mutés et redéployés (les bureaucrates délogés) » du Quotidien béninois d'information Le Matinal. Le redéploiement, les mutations des enseignants, les nominations des directeurs d'écoles et le renforcement d'inspecteurs et conseillers pédagogiques sont également prévus pour les enseignements maternel et primaire.

En définitive, l'échec massif aux examens scolaires cette année a engendré un déclic utile. L'avènement du « nouveau départ » est propice pour une reconstruction ou un ajustement du système éducatif

béninois. Le gouvernement devra adopter une vision démocratique de l'école, génératrice d'excellence, de compétence, d'expertise, d'employabilité et en phase avec le marché de l'emploi, le développement des secteurs techniques et industriels, l'égalité des chances et la justice sociale. La mise en œuvre de toutes les propositions de réformes va nécessiter non seulement d'importants moyens financiers, humains, matériels, mais aussi la participation de l'Etat, des écoles de formation d'enseignants, des enseignants, des responsables d'écoles, des élèves, des inspecteurs pédagogiques, des bailleurs de fonds, du secteur privé, des partenaires bilatéraux et multilatéraux et des syndicalistes. Ces derniers ne doivent plus seulement être là pour des mouvements de grèves ou revendications salariales. Aussi, le Ministre des Enseignements secondaire et de la Formation professionnelle voudrait à juste titre, qu'ils jouent leur rôle dans la formation des enseignants afin d'inciter ceux-ci à assumer plus de responsabilités. Des ressources accompagnées d'un système de contrôle seront allouées à cet effet. Un cadre de réflexion, de dialogue et de concertation permanent doit être instauré pour permettre d'une part à l'école béninoise d'être porteuse de développement économique, et d'autre part au Bénin de retrouver ses lettres de noblesse et sa place de « quartier latin de l'Afrique ».

Martine AÏVO,
Chargée d'études au CIPB

CULTURE & DÉVELOPPEMENT

"LA TRANSFORMATION DES DÉCHETS DOMESTIQUES EN PRODUITS UTILISABLES POUR LUTTER CONTRE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT OU POUR L'ENRICHISSEMENT DES SOLS AGRICOLES."

Les déchets sont le résultat des activités humaines, ils découlent directement de la chaîne de production et de consommation nécessaire à l'organisation sociale. Ainsi, de la manière de se comporter des hommes dépendent les types et la quantité de déchets produits, de même que leur mode de gestion. Mais aujourd'hui face aux problèmes environnementaux, il est impérieux de trouver des approches de solution ; d'où la transformation des déchets domestiques en produits utilisables pour lutter contre la dégradation de l'environnement ou pour l'enrichissement des sols agricoles.

Pendant des lustres, les hommes ont puisé leurs matières premières au sein du monde vivant notamment végétal ou animal, donc biodégradables. Beaucoup de leurs déchets étaient naturellement recyclés. Aujourd'hui, le mode de vie dans les centres urbains a entraîné la production d'autres déchets domestiques. C'est ainsi que la composition des déchets a également changé avec la présence de plus en plus grande d'emballages plastiques et de matières non biodégradables. On retrouve parfois des déchets dangereux, industriels et médicaux mélangés aux déchets ménagers dans les décharges publiques ou sauvages. Les impacts négatifs d'une telle situation sont

nombreux sur la santé des populations (contamination des eaux de surface et souterraines par exemple), sur le tourisme et sur l'économie d'une façon générale. Mais le problème n'est pas tant la quantité ou la composition que l'absence de mécanismes adéquats de gestion. Les résidus s'accumulent, et même lorsqu'ils sont biodégradables, ils sont rejetés dans de telles quantités que les mécanismes naturels de résorption, de métabolisation et de fermentation en sont profondément perturbés. En effet, le mouchoir en papier a besoin de 3 mois pour se dégrader. 3 à 12 mois pour le journal ; allumettes 6 mois. Par contre une canette en aluminium fait entre 200 et 500 ans alors que le sac

en plastique met 450 ans là où une carte téléphonique fait 1 000 ans pour se dégrader. Au regard de l'ampleur de la situation, des notions ont fait leur apparition. Il s'agit de la récupération, du recyclage, du réemploi, de réutilisation et de régénération.

La transformation des déchets domestiques pour l'enrichissement des sols agricoles

L'une des façons de transformer les déchets domestiques est le compostage qui est la stabilisation et le traitement aérobie des déchets organiques putrescibles. Les résidus alimentaires et les déjections sont utilisés comme fertilisants. Le compostage concerne tous les déchets organiques mais surtout les dé-

chets solides et semi - solides. C'est un processus de transformation de matière organique fraîche en une substance organique humidifiée.

Il est réalisé le plus souvent dans des centres de petite taille qui peuvent assurer le tri et le compostage de déchets provenant de leur voisinage. Il s'agit d'une installation disposant d'un équipement simple nécessitant un faible investissement et un coût d'entretien réduit. Leur intérêt ne réside pas seulement dans le recyclage des matières nutritives mais aussi dans l'amélioration des conditions d'hygiène locale et dans la réduction des quantités de déchets transportés et mis en décharge. Selon la FAO, il existe cinq étapes dans le procédé de compostage.

En améliorant la gestion des déchets par la collecte de tous les déchets générés par les habitants des villes et par la valorisation agronomique de la part organique, cela doit aider à l'amélioration de la propreté urbaine tout en apportant une plus-value économique à la mise en place des conditions du développement durable.

La collecte et l'élimination des déchets sont devenues des problèmes que tous les acteurs locaux institutionnels, bénévoles ou scientifiques n'arrivent plus à résoudre de façon permanente. Les tentatives de solutions proposées ou des solutions en cours d'exécution ne se limitent qu'à l'enfouissement ou au remblaiement des bas-fonds aux périphéries des villes alors que la population de ces villes ne cesse de s'accroître. Même si les derniers accords sur le changement climatique ont montré que les PED contribuent peu au réchauffement climatique, ces pays peuvent contribuer à réduire l'évolution globale du réchauffement, ne

serait-ce que par la réduction du biogaz produit par les déchets stockés, par le compostage de la fraction biodégradable qui constitue la fraction la plus importante de leurs déchets

La transformation des déchets domestiques en produits utilisables

L'économie des déchets représente un marché potentiel. La gestion des déchets est une source de création d'emplois et de richesse à travers la valorisation des filières de transformation. Aujourd'hui, les concentrations sociales, l'intensification des activités industrielles, le lancement de nouveaux produits consommables ont complètement modifié la notion de gestion de déchets. L'objectif ultime de la gestion des déchets étant de réduire le volume des matériaux destinés à la décharge finale pour minimiser les risques de pollution qu'ils peuvent causer pour la santé et l'environnement. Il s'agit surtout de la mise en œuvre de filières de récupération, de recyclage, du réemploi, de réutilisation et de régénération.

Le recyclage des déchets est déjà largement pratiqué depuis longtemps dans nos pays sous une certaine forme. Plus de 90% des ustensiles de cuisine (marmites, foyers à bois, couverts, etc.) au Bénin sont fabriqués à partir des matières résiduelles métalliques ou de récupération. La filière «fripeseries» représente plus de 35 milliards de francs CFA de chiffre d'affaires pour la seule frontière Niger-Bénin.

Mieux, il n'est pas rare de voir des artistes donner une autre dimension à des objets qui étaient destinés à un autre usage ou hors de leur usage initial. C'est ainsi que des pneus de "ré-

cup", des jantes de véhicules, des appareils électroménagers, des ustensiles de cuisines sont réutilisés pour la création d'objets d'art. Des ONG sont aussi spécialisées dans le recyclage de sachets plastiques pour fabriquer des sacs, des vêtements, des porte-documents etc.

Certains vont plus loin en donnant une seconde vie à des déchets domestiques. C'est l'exemple de cet homme originaire de la région Ouéme-Plateau qui recycle des vieux appareils pour fabriquer des foyers à pile et à bactérie de portable. Le sommet de son ingéniosité est ce ventilateur qui fonctionne avec des batteries de moto de récup. On rencontre dans les villes africaines des gens qui redonnent une seconde vie à des objets considérés comme déchets. Même si pour le moment il n'y a aucune vision sur les politiques incitatives des pouvoirs publics dans ce domaine, ce sont des initiatives salutaires qui doivent être encouragées pour préserver notre environnement. ■

AFRIQUE IMAGES



EXEMPLE ÉTRANGER

La performance du système éducatif cubain d'alphabétisation des adultes

LA MÉTHODE « YO, SI PUEDO » (MOI, OUI, JE PEUX)

Le système éducatif cubain d'alphabétisation des adultes fait pâlir d'envie le monde entier. Il n'a rien à envier aux systèmes éducatifs des pays développés. Pourtant, Cuba est un pays à revenu intermédiaire avec un PIB de 77, 15 milliards de dollars en 2013. Situé en Amérique Latine et comptant 11.400.000 habitants, le pays connaît un taux d'alphabétisation de 99,8% en 2012¹ malgré les contraintes économiques, commerciales et financières imposées par son voisin les Etats-Unis depuis le 03 février 1962. En effet, la dégradation de l'économie du pays à cause de l'embargo américain durant plus de 40 ans a engendré des conditions de vie difficiles pour les populations. Parmi ces dernières, beaucoup se sont retranchées dans les activités agricoles en campagne et par conséquent ont négligé l'instruction.

Malgré ces conditions difficiles et le peu d'intellectuels formés

durant les années de crise², les dirigeants ont su s'investir sérieusement dans le secteur de l'éducation, en menant une politique d'alphabétisation aussi bien auprès des jeunes dans les universités et les écoles qu'auprès des adultes analphabètes en milieu urbain et en campagne. La première mesure prise par le gouvernement cubain en faveur de l'alphabétisation des adultes cubains est la Résolution ministérielle N°08056 portant création de « La Commission nationale d'alphabétisation et d'éducation fondamentale », en mars 1959. En vertu de la même Résolution, des Commissions provin-

ciales et des Commissions municipales d'alphabétisation et d'éducation fondamentale³ furent créées. D'autres mesures furent prises pour lutter contre l'analphabétisme. Il s'agit entre autres, d'une grande campagne d'alphabétisation. Selon l'UNESCO, « une personne est considérée comme analphabète lorsqu'elle est incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, « un exposé bref et simple de faits qui ont trait à sa vie quotidienne ». Un analphabète peut aussi être considéré comme « toute personne qui ne sait lire que des chiffres, son nom ou une expression courante apprise

1 Selon les données de la Banque mondiale, in <http://donnees.banquemondiale.org/pays/cuba?view=chart>

2 Selon un rapport de la Banque mondiale, « 60 % de la population souffrait de malnutrition et 80 à 90 % des enfants des zones rurales étaient malades et généralement privés de soins médicaux. Parmi les enfants âgés de six à quatorze ans, 55,5 % seulement fréquentaient des écoles primaires. Ce pourcentage était de 40 % ou moins dans les zones rurales. Quant aux enfants de quinze à dix-neuf ans, 7 % seulement fréquentaient un établissement d'enseignement secondaire, pourcentage qui tombait à 11 % à la campagne », In BOLA H.S., *Les campagnes d'alphabétisation/ Etude de l'action menée par huit pays au XXe siècle* et note à l'intention des décideurs, Unesco, 1986, p.92.

3 UNESCO, Rapport sur les méthodes et les moyens utilisés à Cuba pour la suppression de l'analphabétisme. In unesdoc.unesco.org/images/0008/000874/087420fb.pdf, consulté le 02 Août 2016 à 17h30.

par cœur »⁴. A Cuba, toute personne n'ayant pas été à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans est considérée comme un adulte analphabète. L'éducation, en plus d'être obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, est gratuite. Et l'on est considéré alphabète quand on atteint au moins le niveau primaire du cursus normal d'éducation.

La Banque mondiale note que le système éducatif cubain est le meilleur parmi tous les autres pays d'Amérique Latine et des Caraïbes. Il est jugé performant et de haut niveau en termes de qualité de formation des enseignants et de méthodes d'enseignements⁵ pour ne citer que ces deux aspects. Les méthodes cubaines d'enseignements, particulièrement la méthode d'alphabétisation des adultes baptisée « Yo, Si Puedo » (Moi, Oui, je peux) est appréciée si bien qu'elle a été

reconnue, primée par l'Unesco⁶ et exportée dans le monde entier. En quoi consiste cette méthode d'alphabétisation ? Pourquoi est-elle tant sollicitée ? Et quels sont ses outils pédagogiques ? Une analyse de l'origine de cette méthode permet de voir qu'elle a un objectif spécifique qui est la lutte contre l'analphabétisme pour atteindre un objectif global : la réduction des inégalités et le développement. L'efficacité de la méthode est telle qu'elle est mise en œuvre dans le monde. Son adaptation au contexte économique, social et culturel de n'importe quels pays et ses outils pédagogiques en adéquation avec l'ère du temps participent à la réussite de ce programme.

I- La méthode « Yo Si Puedo » : Un modèle d'alphabétisation latino-américain efficace pour la réduction des inégalités so-

ciales et le développement.

L'alphabétisation massive des adultes cubains a connu un plein succès grâce à la méthode « Yo, Si Puedo ». Née de la révolution cubaine et baptisée de ce nom au Venezuela, cette méthode a pour but d'alphabétiser gratuitement les populations adultes sur une période très courte (3 mois). Elle part du principe que « tout le monde sait compter et qu'il faut associer un chiffre (connu) à une lettre (inconnu) »⁷. Son application a été une réussite grâce à la politique éducative de l'Etat cubain. Il faut dire que le gouvernement cubain a fait de l'éducation une priorité dès le triomphe de la révolution cubaine en 1959 en s'inspirant du slogan « être cultivé pour être libre »⁸ de José Martí, héros national du pays et de sa philosophie « Tout être humain a droit à l'éducation, et doit en échange contribuer à l'édu-

4 MENKOUÉ Philippe, « Cuba le pays de l'excellence éducative », mardi 30 septembre 2014 | Mis à jour le mercredi 29 octobre 2014 In <http://cursus.edu/article/24254/cuba-pays-excellence-educative/#.V5ndL7Ekp1s>, consulté le 02 Août 2016 à 17h40

5 MENKOUÉ Philippe, « Cuba le pays de l'excellence éducative », article publié le 30 septembre 2014 | Mis à jour le mercredi 29 octobre 2014 In <http://cursus.edu/article/24254/cuba-pays-excellence-educative/#.V5ndL7Ekp1s>, consulté le 09 Août 2016 à 17h. Voir aussi BANQUE MONDIALE, *Professeurs excellents. Comment améliorer l'apprentissage en Amérique latine et dans la Caraïbe*, Rapport sur l'état des lieux de l'éducation en Amérique latine et dans la Caraïbe.

6 Cuba a reçu le prix d'alphabétisation Unesco du Roi Sejong le 20 Juin 2006. Ce prix récompense les pays ou programmes qui se sont distingués dans lutte contre l'analphabétisme.

7 MARTI José, « Yo Si Puedo », article publié le 1 Août 2009 par CubayRé. In <http://cubayre.over-blog.com/article-34466348.html>, consulté le 02/08/2016 à 17h.

8 LAMRANI Salim, « Banque mondiale : Cuba dispose du meilleur système éducatif d'Amérique Latine », in <http://www.mondialisation.ca/banque-mondiale-cuba-dispose-du-meilleur-systeme-educatif-damerique-latine-et-de-la-caraibe/5400128>, consulté le 02/08/2016 à 17h40.





cation des autres »⁹. La lutte contre l'analphabétisme a été engagée par le pays dès 1961 avec l'objectif de l'éradiquer en un an (entre janvier et décembre 1961). Pour Fidel Castro, le chef de l'Etat cubain à cette époque, il fallait éliminer l'analphabétisme pour supprimer les différences de classes créées par les conditions économiques désastreuses du pays et pour entraîner le développement.

Pour ce faire, une stratégie d'action a été adoptée, à savoir une grande campagne d'alphabétisation visant le plus grand nombre. La participation populaire pour mettre en œuvre cette campagne a été sollicitée en s'appuyant sur deux principes majeurs. Premièrement, « S'il existe des analphabètes au sein d'un peuple, il y existe également des alphabétiseurs. Deuxièmement, « Le plus instruit doit instruire le moins instruit »¹⁰. Aussi, le recrutement de 100.000 volontaires envoyés dans les quatre coins du pays aussi bien en zone urbaine que

rurale pour instruire les populations à domicile a nécessité une formation. Les volontaires recrutés au banc de l'école et parmi des hommes et femmes au chômage étaient formés par des enseignants et des conseillers pédagogiques sur le contenu de l'enseignement, et sur la pédagogie d'apprentissage avant d'être envoyés sur le terrain pour alphabétiser¹¹.

Il a également fallu organiser la méthode de travail. Les analphabètes étaient subdivisés par petits groupes de 2 ou 3 paysans dans l'objectif d'assurer une meilleure efficacité de l'apprentissage. Le contenu des leçons pour apprendre à lire, à écrire et à calculer portait sur des réformes écono-

mique et sociale, des thématiques liées à la vie quotidienne et était illustré par des photographies visant à faciliter la compréhension de l'enseignement dont le contenu combinait des méthodes analytique et synthétique¹². Un système d'évaluation appelé Ségumento a été également mis en place pour assurer la continuité du programme, afin de ne pas laisser les adultes alphabétisés tomber dans l'illettrisme. Ainsi, le système éducatif cubain d'alphabétisation des adultes prévoyait la réinsertion des adultes alphabétisés dans la société, par conséquent dans le circuit normal d'éducation en vue d'acquérir des compétences nécessaires pour s'insé-

10 BOLA H.S., Les campagnes d'alphabétisation/ Etude de l'action menée par huit pays au XXe siècle et note à l'intention des décideurs, Unesco, 1986, p. 94.

11 Pour connaître le processus de recrutement et de formation des volontaires alphabètes, voir l'ouvrage-BOLA H.S., Les campagnes d'alphabétisation/ Etude de l'action menée par huit pays au XXe siècle et note à l'intention des décideurs, Unesco, 1986, p.91.

12 Pour une meilleure connaissance des aspects pédagogiques de la méthode lire, BOLA H.S., Les campagnes d'alphabétisation/ Etude de l'action menée par huit au XXe siècle et note à l'intention des décideurs, Unesco, 1986, p. 100.

rer dans le monde professionnel.

Cette stratégie a permis de faire chuter en quelque mois le taux d'analphabétisme de 23 à 3,9%¹³ si bien que l'Unesco déclara Cuba « territoire exempt d'analphabétisme ». Aujourd'hui, le taux d'alphabétisation à Cuba reste encore très élevé grâce à cette méthode qui a été officiellement reconnue comme modèle efficace d'apprentissage pour les adultes analphabètes. Fort de cette reconnaissance et de son efficacité, le gouvernement cubain en a fait un programme d'apprentissage en 2003 pour aider les pays demandeurs au niveau continental et à l'international.

II- Le programme « Yo, si Puedo » : un modèle exporté dans le monde

Selon l'UNESCO, « il y a dans le monde 796 millions d'adultes analphabètes, soit 17% de la population mondiale. Plus de 98% d'entre eux se trouvent dans les pays du Tiers-monde. Près des deux tiers sont des femmes. Les pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud et de l'Ouest comptent 73% des analphabètes adultes »¹⁴. Cuba s'est distingué dans l'élimination de l'analphabétisme et apporte son expérience aux autres pays à travers le programme « Yo Si Puedo ».

Le programme « Yo Si Puedo » a été créé par Léonela Inés Relys Diaz, pédagogue cubaine. Depuis sa mise en œuvre à Cuba dans les années 1960, la méthode « Yo, Si Puedo » a été organisée et institutionnalisée pour répondre aux sollicitations venant des pays, des associations et des organismes

intéressés par le système éducatif cubain d'alphabétisation des adultes en vertu des liens de coopération unissant ces pays demandeurs à Cuba. A cet effet, il a été mis en place la « Chaire d'alphabétisation et d'éducation des jeunes et des adultes ». Celle-ci a été constituée au sein de l'Institut Pédagogique Latino-américain et des Caraïbes (IPLAC). Cette institution créée en 1990 est chargée de développer la méthode et guider son application dans différents pays l'ayant sollicité pour lutter contre l'analphabétisme. Pour mettre en œuvre cette collaboration avec les pays demandeurs, l'institution organise non seulement des formations professionnelles destinées aux responsables de l'éducation d'Amérique latine et des Caraïbes parmi lesquels les enseignants mais aussi des recyclages dans différentes branches scientifiques. Cela en

vue de former des spécialistes de la méthode envoyés dans le monde entier pour apporter leur appui à l'alphabétisation. Plus d'une trentaine de pays ont bénéficié de l'expertise des cubains en matière d'alphabétisation parmi lesquels les pays les moins avancés d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Asie où il existe un grand nombre d'analphabètes adultes et les pays européens. En Afrique, 8 pays africains ont sollicité le programme cubain d'alphabétisation « Yo Si Puedo ». C'est le cas du Burkina Faso¹⁵ et du Congo¹⁶ pour ne citer que ces pays. En Amérique du Sud, en Amérique Latine et des Caraïbes, des pays comme l'Argentine¹⁷, la Bolivie¹⁸, la Colombie¹⁹, l'Équateur²⁰, le Guatemala, Haïti²¹, le Mexique, la Nouvelle Zélande, le Venezuela ont accueilli ce programme. En Asie, on peut citer l'Inde et en Europe, l'Espagne²².

13 Idem.

14 LAMRANI Salim, « L'internationalisme humanitaire cubain. Cuba ou la mondialisation de la solidarité », article publié le 7 Juillet 2013. In <http://www.legrandsoir.info/cuba-ou-la-mondialisation-de-la-solidarite.html>, consulté le 02/08/2016 à 18h.

15 Pour plus d'information, lire OUAÏTARA A., « Accélération de l'alphabétisation : La méthode cubaine en expérimentation au Burkina Faso ». Article publié en ligne le 17 Février 2013, in <http://news.aouaga.com/h/5909.html>, consulté le 04 Août 2016, à 12h30.

16 DOUNIAMA Parfait Wilfried, « Coopération Congo/Cuba : des accords envisagés dans les domaines de l'enseignement de base et l'éducation civique ». Article publié en ligne le 4 Janvier 2016. In <http://www.adiac-congo.com/content/cooperation-congocuba-des-accords-envisages-dans-les-domaines-de-l-enseignement-de-base-et>, consulté le 04 Août 2016 à 14h20.

17 Selon le pédagogue Jorge Padron, chargé de la supervision du programme dans ce pays d'Amérique du Sud, le lancement du Programme « Yo Si Puedo » en Argentine depuis 2003 jusqu'en 2015 dans 19 provinces et 173 municipalités a permis d'alphabétiser 30.000 personnes. Cf. PRENSA Latina, « Argentine : 30.000 bénéficiaires de la méthode cubaine d'alphabétisation », article publié le 7 Janvier 2016. In <http://cubasifranceprovence.over-blog.com/2016/01/argentine-30-000-beneficiaires-de-la-methode-cubaine-d-alphabetisation.html>, consulté le 04 Août à 12h50.

18 PRENSA Latina, « Le programme cubain d'alphabétisation « Yo si puedo » a appris à lire et à écrire à plus de 800 000 boliviens ». Article publié le 7 Décembre 2012, In <http://solidarite-internationale-pcf.over-blog.net/article-le-programme-cubain-d-alphabetisation-yo-si-puedo-a-appris-a-lire-et-ecrire-a-plus-de-800-000-bo-109820236.html>, consulté le 04 Août 2016 à 14h41.

19 La Colombie a mis en œuvre en 2010 le programme d'alphabétisation développé sur une durée de huit semaines à Pasto, capitale du département colombien de Nariño, et qui a ciblé 304 adultes de plus de 15 ans et 25 paysans femmes et hommes de la région de Sumapaz, zone rurale de Bogotá. Le projet a été concluant car les bénéficiaires ont appris à lire et à écrire. Ils ont eu la joie de recevoir un diplôme qui atteste de leur alphabétisation. Pour plus d'informations lire, TIMBERT Aline, « Cuba : la méthode cubaine d'enseignement porte ses fruits en Colombie », article publié le 13 Octobre 2010. In <http://www.actulativo.com/2010/10/13/cuba-la-methode-d-enseignement-cubaine-porte-ses-fruits-en-colombie/#uxr-vBk4wX2otpl1m.99>, consulté le 03/08/2016 à 16h16.

20 Pour plus d'informations lire, UNESCO, « Programmes d'alphabétisation efficaces : Projet d'éducation de base des jeunes et des adultes ». In <http://www.unesco.org/ui/litbase/?menu=16&programme=169&langue=fr>. Consulté le 10 Août 2016.

Au regard des expériences vécues par les pays intéressés, on se rend compte que le programme cubain d'alphabétisation séduit sans conteste parce qu'elle obtient des résultats positifs. Et son efficacité est due à son organisation rigoureuse à Cuba et à la qualité de la formation des enseignants mis à disposition. Mais il est important de signaler que ces raisons ne sont pas les seules. Sa flexibilité et son adaptation à l'environnement et aux modes de vie des populations bénéficiaires, sa projection dans la société peuvent également expliquer l'efficacité de ce programme d'alphabétisation.

III- Une stratégie en adéquation avec l'environnement politique, économique, social et culturel des pays

Le programme d'éducation « *Yo, Si Puedo* » s'adapte à l'environnement économique, social et culturel. En effet, il est effectué au préalable une évaluation des caractéristiques géographiques, politiques, économiques et culturelles avant l'application de la méthode afin de le prendre en compte dans les cours. Cela apporte un certain nombre de bénéfices tels qu'une alphabétisation massive, la protection de la production et des moyens de subsistance des paysans en campagne, une flexibilité des programmes, l'adaptation du contenu des enseignements au contexte, car les thématiques de l'enseignement s'inspirent de la vie quotidienne, l'épanouissement des alphabétisés et une adaptation de la langue d'apprentissage.

Par exemple au temps de la période révolutionnaire, les populations dans les campagnes

pouvaient vaquer à leurs activités agricoles dans la journée, tandis que le soir était consacré aux activités de lecture, d'écriture et de calcul, tout cela avec l'aide des volontaires. Cette stratégie d'apprentissage flexible et adaptée aux travaux champêtres des paysans a permis de contourner le problème d'une possible réticence des populations, d'où le résultat d'une alphabétisation massive. La directrice exécutive de la Fondation Pédagogique Latino-Américaine (Fundación Pedagógica Latino americana), Luz Constanza Fandiño, en parlant des pédagogues cubains, l'exprime très bien en ces termes : « ces pédagogues cubains sont des 'faiseurs de rêves' : « Ils apportent un soutien incroyable, ils savent mettre en confiance les plus réticents, ils se rendent dans les coins les plus reculés, dans des zones où il n'y a ni eau potable ni électricité, rien ne les arrête, ils se déplacent là où on a besoin d'eux ». Cette flexibilité permettait aussi de préserver un enjeu économique important à savoir le maintien de la production et des moyens de subsistance des paysans.

De plus, il a été ajouté une dimension complémentaire au programme « *Yo Si Puedo* » qui est le programme « *Yo, sí puedo seguir* » pour donner la pos-

sibilité aux adultes alphabétisés d'accéder à un cursus normal d'apprentissage, d'avoir une vie sociable et de s'insérer dans le monde professionnel. Dans cette optique, la méthode cubaine d'alphabétisation ne se limite plus seulement à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul mais donne le choix d'accéder à l'instruction pour améliorer leurs conditions de vie. Pour expliquer cette transformation, Nora Isaac, Conseillère à l'Institut Pédagogique Latino-américain et Caraïbéen, affirme que « la méthode cubaine d'alphabétisation va au-delà d'une simple acquisition de connaissances car elle ouvre la voie à des actions de transformation et d'intégration sociale. ». Cela signifie d'une part, qu'il y a une évaluation des rendements des alphabétisés et d'autre part, qu'elle a une flexibilité par rapport au programme d'apprentissage dont le contenu des enseignements s'adapte au contexte. Outre une adaptation au mode de vie, une flexibilité par rapport à l'évolution des alphabétisés dans la société, le programme cubain « *Yo Si Puedo* » s'adapte à toutes les langues. De nos jours, elle est traduite en 12 langues (espagnole, français, anglais, portugais, quechua etc.) comme le témoignent ses outils d'apprentissages qui eux aussi

21 Haïti a fait appel à Cuba en 2011 « au nom de l'Accord de collaboration en matière d'éducation liant les deux pays pour l'appuyer dans son projet d'alphabétisation de 240000 haïtiens sur une période de 22 mois dans les départements de l'ouest, de l'est, du nord et du sud de l'île. Cet appui s'est manifesté concrètement dans une première étape par l'envoi de 150 superviseurs, 1 000 enseignants, et 15 techniciens de la Mayor de las Antillas, et l'apport du matériel audiovisuel ». Pour de plus amples informations, lire TIMBERT Aline, « Cuba : Le pays apporte son aide à Haïti en matière d'éducation et de santé », article publié le 27 février 2011. In <http://www.actulatin.com/2011/02/27/cuba-le-pays-apporte-son-aide-a-haiti-en-matiere-d-education-et-de-sante/#JggROmJrU6xxC7W.99>, consulté le 04 Août 2016 à 16h16.

22 La ville de Séville a sollicité le programme car 700.000 résidents d'Andalousie ont été découverts analphabètes. Pour de plus amples informations, lire LAMRANI Salim, « L'internationalisme humanitaire cubain. Cuba ou la mondialisation de la solidarité », article publié le 7 Juillet 2013. In <http://www.legrandsoir.info/cuba-ou-la-mondialisation-de-la-solidarite.html>, consulté le 02/08/2016 à 18h.

s'adaptent à l'ère du temps.

IV- Des outils d'apprentissage plus en plus en lien avec le monde moderne.

Tout comme la méthode cubaine « Yo Si Puedo » évolue et s'adapte à l'environnement, ses outils d'apprentissage se sont élargis et s'adaptent à l'ère du temps et aux conditions matérielles de l'endroit où ils sont utilisés. Mais quels que soient les outils employés, l'efficacité de la méthode demeure.

A l'époque révolutionnaire, les volontaires envoyés au domicile des analphabètes utilisaient des livres à l'intention des analphabètes : Abécédaire Venceremos (Nous vaincrons) et à l'intention des maîtres Alfabeticemos (Apprenons

à lire et à écrire)²³. Cet apprentissage aux moyens de livres nécessitait obligatoirement la présence côte à côte des alphabétiseurs et des analphabètes. Mais de nos jours, il existe des centres d'accueil pour les adultes voulant suivre ce programme. Il devient alors possible de former des groupes composés de dix personnes au moins par centre. De ce fait, certains pays, en plus de l'utilisation de livrets d'apprentissage, lesquels contiennent des leçons d'instruction, d'enseignement de la lecture et de l'écriture et de consolidation de l'enseignement²⁴, emploient d'autres moyens d'enseignement qui ne nécessitent pas forcément la présence physique des alphabétiseurs.

La télévision et la radio pour soutenir la campagne d'alphabétisation dans le but de toucher le grand nombre d'analphabètes constituent aussi des outils d'apprentissage dans les endroits où il y a l'électricité. C'est le cas d'Haïti en 1998 où 100.000 personnes ont été alphabétisées à travers la radio. C'est aussi le cas du Venezuela en 2004 qui s'est servi non seulement de la télévision, pour apprendre à lire et à écrire en 7 semaines aux analphabètes²⁵ mais aussi de Vidéos et de magnétoscopes.

Et pour les zones rurales où il n'y a pas d'électricité, des panneaux solaires peuvent être fournis pour assurer l'alphabétisation des adultes. L'emploi de ces outils technologiques audio-visuels modernes ne nuit pas à l'efficacité de la méthode bien au contraire.

En définitive, la performance du système éducatif cubain d'alphabétisation puise sa force et trouve son explication dans plusieurs éléments. D'abord, l'engagement des dirigeants cubains d'en faire un axe prioritaire ; d'où des moyens institutionnels, humains et matériels mis à disposition. Ensuite, la



mise en œuvre d'une méthode d'enseignement dénommée « Yo Si Puedo » avec un objectif bien précis : l'éducation des analphabètes au service du développement. Puis, le sacrifice d'un peuple uni dans cette quête, la flexibilité et la capacité de la méthode et du conte-

nu des programmes à projeter l'analphabète vers un monde meilleur. Et enfin, l'emploi d'outils qui s'adaptent à l'environnement et aux modes technologiques modernes. ■

Martine AÏVO,
chargée d'études au CIPB

²³ Pour de plus amples informations sur le contenu des livres pour les analphabètes et pour les volontaires alphabètes, lire l'ouvrage BOLA H.S., Les campagnes d'alphabétisation/ Etude de l'action menée par huit au XXe siècle et note à l'intention des décideurs, Unesco, 1986, pp. 100-101. Voir aussi, UNESCO, Rapport sur les méthodes et les moyens utilisés à Cuba pour la suppression de l'analphabétisme, pp. 23-25. In unesdoc.unesco.org/images/0008/000874/087420fb.pdf, consulté le 02 Août 2016 à 17h30.

²⁴ Pour plus de détails sur ces leçons, lire MARTI José, « Yo Si Puedo », article publié le 1 Août 2009 par CubayRé. In <http://cubayre.over-blog.com/article-34466348.html>, consulté le 11/08/2016 à 13h41.

²⁵ Cf. l'article « Faut-il être un pays riche pour aider les autres ? L'exemple de Cuba », publié en ligne en 2006. In vivecuba.e-monsite.com/medias/files/faut-il-etre-un-pays-riche

